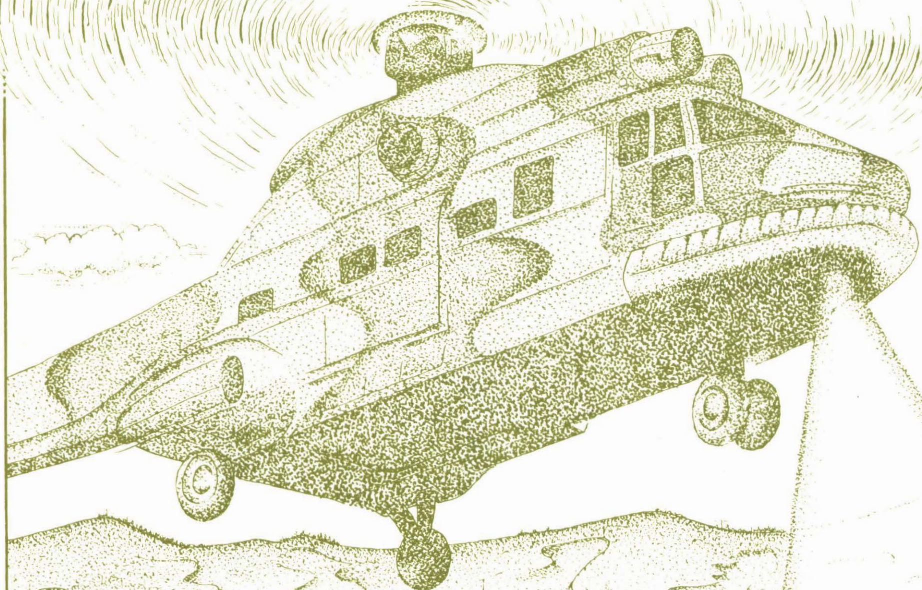
ISSN 0223-0976

ovni présence



Bulletin AESV · Nº 32 · 20 FF * 5 FS

Trimestriel · DECEMBRE 84 / FEVRIER 85

Ovni-présence

Trimestriel n° 32
Quatrième trimestre 1984
Neuvième année

OVNI-Présence : un simple jeu de mots ou une affirmation ? Ni l'un ni l'autre, simplement la constatation qu'un phénomène existe, quel qu'il soit, sa présence demeure.

OVNI-Présence est une publication de l'Association d'Etude sur les Soucoupes Volantes. L'AESV est une asbl fondée en 1974. Elle a pour but l'étude du phénomène OVNI ainsi que la publication d'informations sur le sujet. Les articles publiés dans la revue OVNI-Présence n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Toute reproduction, de quelque manière que ce soit, traduction ou adaptation, même partielle de texte, dessin, photo ou illustration est rigoureusement interdite. Une autorisation peut être accordée sur demande écrite adressée à l'éditeur responsable et à condition de citer l'auteur, la source, et l'adresse de la revue.
Comité de rédaction : Yves Bosson, Perry Petrakis. Editeur responsable : Yves Bosson. Imprimé en Suisse par l'Imprimerie des Lerreux, 2114 Fleurier. Publicité : COPSI, Corinne Chatelier, Domaine de la Garde, route de Berre, 13510 Eguilles, Tel: (42)92.49.25.

Rédaction, abonnements, administration : AESV, C.P. 342, 1800 VEVEY 1, Suisse - CCP 18-5723-5. AESV, B.P. 324, 13611 Aix-en-Provence Cedex, France - CCP 7497 19 B - Marseille. SOS-OVNI (42) 20.18.19. (24h/24).

Dessin de couverture : Thierry Rocher

c Copyright OVNI-Présence, 1984

SOMMAIRE

Mais qu'est-ce qu'E.T. et Orwell ont de commun dans notre édito ? Rotor-party en Provence. Sans trace. T.Pinvidic, R. Chauvin, H.Durrant, Anne-Vève et J.-L.Peyraut dans notre B.P. Une question de temps. A toute berzingue.

■ Edito 3
■ SA 330 sur Var par Yves Bosson 4
■ Traces : certaines sont fausses par Maurizio Verga 11
■ Readers' Corner 17
■ La durée des phénomènes OVNI : aide à la discernabilité par Denys Breysse 22
■ Clips and Claps par Perry Petrakis 34

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir noter que l'abonnement à Ovni-présence pour 1984 se termine avec ce numéro 32. Merci de bien vouloir régler dès que possible votre abonnement pour 1985 (mêmes tarifs qu'en 1984, voir encart en pages centrales). Rappelons que l'abonné bénéficie d'un certain nombre d'avantages et qu'en 1985, il aura en plus accès à un certain nombre d'offres intéressantes qui lui seront proposées au cours de l'année ! Qu'on se le dise !

ovni-présence va s'agrandir...

(suite au prochain numéro)

E.T. contre (big) brother

Ca y est, on l'a !

Comme vous pouvez vous en apercevoir, nous avons troqué notre vieille Brother contre une ET 115. ET, non pas pour Extra-Terrestre, comme pourrait vous le faire supposer un vieux réflexe ufologique, mais comme Electronic Typewriter.

Notre Olivetti ET 115, véritable petite merveille de la technique, va nous permettre, non seulement de nous jouer des mots et des lettres en imposant notre propre force de frappe, mais également de ne plus perdre la boule, de garder nos cheveux et notre sang froid.

Nous sommes à présent sûrs de pouvoir compter sur notre machine, sans avoir à taper dessus !

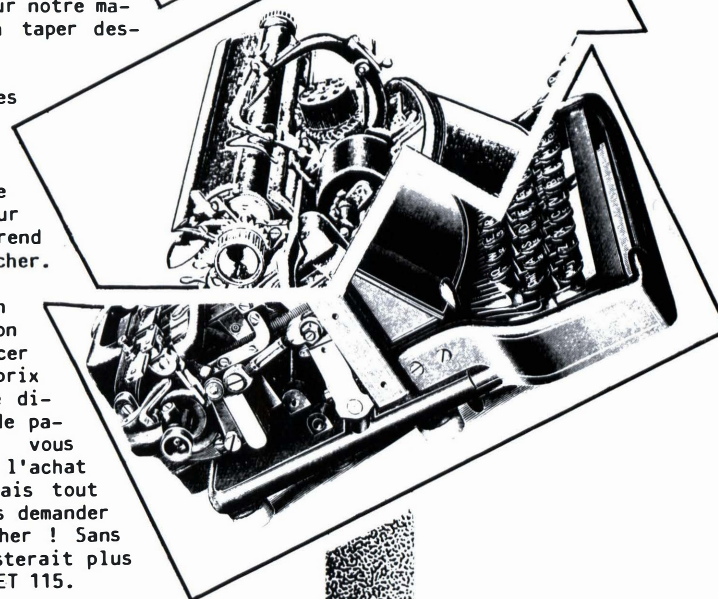
Fini l'angoisse des fins de trimestre, bonjour l'angoisse des fins de mois. Car si un service se paye à sa juste valeur celui qu'elle nous rend va nous coûter cher.

Bref, tout ceci, en ce début d'année, non pas pour vous annoncer une augmentation du prix d'OVNI-Présence, une diminution du nombre de pages ou encore pour vous proposer de financer l'achat d'une imprimerie, mais tout simplement pour vous demander de ne pas nous lâcher ! Sans vous, il ne nous resterait plus qu'à revendre notre ET 115.

Avouez que ce serait bien dommage !

Salut Orwell, meilleurs voeux à tous !

EDITO



s.a. 330 sur var

Une enquête de Jean-Louis Décanis, Bertrand Méheust et Yves Bosson

Qui se serait douté, le 13 octobre dernier, lors de la diffusion du Droit de Réponse sur les OVNI (émission TV où nombre de témoins ont eu tout le loisir d'exposer leurs cas), qui donc se serait douté qu'une "RR1", une "rencontre rapprochée du premier type", allait se produire neuf jours plus tard dans un village du Var ? C'est dû moins ce que l'on apprend en lisant les deux journaux concurrents du Var; Nice-Matin et Var Matin République : une énorme boule blanche fut observée à moins de 100 m. de hauteur, avec un faisceau blanc éclairant le paysage. Cela nous a paru suffisamment intéressant pour ouvrir une information et nous rendre sur place.

Mais reprenons les faits dans l'ordre. C'est le 27 octobre que nous entendons pour la première fois parler du cas du Luc. Ce jour-là, les deux quotidiens varois publient en effet chacun un article signalant l'observation principale et divers autres témoignages.

[redacted]

L'observation principale date du lundi 22 octobre 1984 vers 18 heures 50. Les témoins sont deux personnes indépendantes qui se suivaient en voiture. D'après le second conducteur, le faisceau blanc qui touchait le sol aurait effectué une rotation de 180° dans le sens des aiguilles d'une montre. C'est au cours de cette rotation que le phénomène aurait traversé la route pour s'éloigner, sans bruit, en direction du Cannet-des-Maures.

C'est en fait à l'initiative de M. Eric Kalmar, enquêteur régional de la revue LDLN, que l'on doit l'intervention de la presse : fort d'un premier témoignage, il désirait faire paraître un appel à témoins afin d'obtenir une éventuelle confirmation testimonale.

Comme le précise Var Matin République, *"la présence à quelques centaines de mètres de la base de l'aviation légère de l'armée de terre* (l'ALAT, ndA) *aurait pu faire penser au stationnement en manoeuvres d'un hélicoptère mais renseignements pris auprès des autorités militaires, aucun appareil ne se trouvait dans ce secteur à cette heure-là."*

Quant à l'hypothèse d'un ballon, la station météo du Cannet-des-Maures, interrogée par le même journal, indique qu' *"aucun ballon sonde n'a été lancé ce jour-là."*

Comme nous aurons le loisir de le constater au cours de nos investigations, la fameuse règle qui veut que la bonne explication d'un cas soit donnée dans le premier article de presse qui s'y rapporte va, une fois de plus, être confirmée.

Dernier détail qui nous est fourni par la presse : la gendarmerie du Luc ouvre une enquête sur ce cas.

Priorité aux gendarmes

Pour les gendarmes, il ne fait aucun doute que les témoins ont bien eu affaire à un hélicoptère. Un hélico qui proviendrait, non pas de la base du Cannet mais bien d'une autre base militaire du territoire et qui s'apprêtait à atterrir au Luc.

C'est dans le but de vérifier cette hypothèse que les gendarmes ont contacté par écrit un certain nombre de bases ALAT du territoire. Ils attendent une réponse afin de pouvoir clore leur enquête et boucler le procès-verbal.

Le zèle manifesté par cette brigade est à relever : non seulement intervient-elle volontairement (aucun témoin n'ayant déposé son témoignage), mais encore tient-elle à clore définitivement le dossier. A un tel rythme, l'espérance de vie de tout OVNI vu dans l'hexagone serait considérablement réduite !

Du côté de chez LDLN

L'hypothèse de l'hélico est de facto exclue pour trois raisons, nous explique M. Kalmar :

1. L'absence de bruit du phénomène

une mini-flap qui fait flop

Le cas du Luc est le premier événement d'une série qui ébranla, en cette fin d'année 84, les milieux ufologiques du Sud de la France.

Les observations de Toulon, beaucoup moins exploitables que celles du Luc, furent révélées par le quotidien Var Matin République dans son édition du 20 novembre : deux jeunes femmes anonymes auraient observé, le 10 novembre entre La Valette et Toulon un *"un objet très brillant de forme arrondie se poser à quelques dizaines de mètres puis un second engin". "Témoins paralysés"* nous dit la presse, sans autre précision. Les *"engins"* repartirent *"comme ils sont venus"*, avec force lumière et bruit assourdissant. L'article conclut en lançant un appel à témoins et en donnant les coordonnées de Patrice Seray, enquêteur régional.

Renseignements pris, il apparaît que la source de cette information ne serait autre qu'un courrier anonyme adressé au journal ! Toujours est-il que l'appel à témoins permis de recenser une quinzaine de témoignages dont les plus intéressants s'avèrent inexploitables (courriers anonymes, sans adresse, etc.) ; ainsi, celui d'un "témoin" indépendant qui aurait également observé le "phénomène" prétendument décrit par les deux femmes, (y compris ces deux témoins d'ailleurs !). Le pseudo-témoin crut bon d'ajouter que, depuis, son chien, également présent lors de l'observation (que de monde !) serait en pleine léthargie !!

Rien de très exploitable donc, comme nous le confirme P. Seray pour qui, nombre de témoignages valables s'expliquerait par l'évolution d'une météorite selon un axe Toulon-Pierrefeu.

Après Le Luc et Toulon, c'est en Corse que prit place le troisième événement, relaté par La Corse - Le Provençal du 23 novembre. On y lit que quatre témoins observèrent longuement un *"étrange OVNI"* (!) à 3 h. dans le ciel de Patrimonio. Il s'agirait d'un *"engin d'environ 12 m. de long éclairé d'une grande lueur rouge et d'une petite lampe verte qui évoluait silencieusement à 100 m.d'altitude au-dessus de l'église"*. Pour le journal, *"le témoignage des témoins est concordant."*

Nous n'avons aucun complément d'information à donner sur ce cas, si ce n'est que les avions sont justement équipés de feux de signalisations rouges, verts et blancs.

Enfin, le 4ème événement se déroula le 5 décembre, aux environs de 11h30 (H.L.) : de nombreux témoins aperçoivent un phénomène insolite dans le ciel provençal. Certains d'entre eux parleront d'un avion en flammes, ce qui mettra en émoi le CCR (Centre de Contrôle Régional de l'aviation civile) d'Aix. Pour d'autres témoins (et notamment ceux qui ont appelé SOS-OVNI), il s'agissait d'une météorite.

Le 6 décembre, le quotidien Le Provençal (qui avait alerté SOS-OVNI la veille), se référera d'un observatoire (vraisemblablement celui de St-Michel) pour parler avec certitude d'une météorite. Cette dernière sera même identifiée par le LAS (Laboratoire d'Astronomie Spatiale) de Marseille comme étant originaire de l'essaim des Gemnites. Après consultation avec nos collègues italiens du CUN (Centro Ufologico Nazionale), il semblerait que le phénomène ait heurté le sol en un endroit qui reste à déterminer.

L'enquête qui est en cours permet de penser que l'origine du phénomène serait totalement étrangère à l'essaim des Gemnites. A suivre. ☐ *y.b.*

"les hélicos, même hauts, je les entends de chez moi".

2. Les hélicos ne sont pas autorisés à voler à une si basse altitude , (env. 100 m.) : *"il y à danger avec les haies, les fils électriques, téléphoniques et les pilotes encourent alors des sanctions".*
3. Un hélico ne peut diriger son projecteur en direction du ciel : *"si le phare tourne, l'hélico se crash".*

M. Kalmar nous explique le détail de son enquête. Nous apprenons alors que les voitures roulaient des Mayons en direction du Luc. L'observation eut lieu après le passage à niveau, vers 18h50. Les conducteurs ralentirent (20 km/h)afin de pouvoir observer le phénomène dans de meilleures conditions.

Mais laissons la parole à M. Kalmar: *"Les deux témoins se connaissent mais ne se sont pas arrêtés, que ce soit pendant ou après l'observation et ils sont directement rentrés chez eux. C'est à*

l'occasion d'une représentation de théâtre que le témoin, certifiant qu'il ne s'agissait pas d'un hélicoptère, me dit 'j'ai vu un OVNI'". On connaît la suite.

M. Kalmar poursuit : *"J'ai rencontré le deuxième témoin dont les déclarations recoupent celles du premier. Les témoins situent le phénomène à une hauteur de 200 m. mais je pense qu'il a dû être plus bas car sinon le faisceau aurait alors dû être plus violent pour pouvoir éclairer la vigne. Le témoin a finalement convenu que c'était effectivement plus bas."*

Les différents témoignages obtenus à la suite de l'appel à témoins se situent à Tourves, Figagnières et au large de St-Aigulf. Ils sont sans intérêt, si ce n'est que la description d'un phénomène observé par une habitante de la Garde-Freinet, le même jour vers 16h. - 16h30, serait identique à celui du Luc. Pour l'enquêteur LDLN, il s'agit ni plus ni moins du même objet. Enfin, savoureux détail obtenu par M. Kalmar: d'après un médium particulièrement bien renseigné, les extra-terrestres du Luc étaient tout simplement en panne ce soir-là !

L'armée parle

Nantis de ces précieux renseignements, nous nous dirigeons à l'EAALAT, l'Ecole d'Application de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre où nous apprenons que :

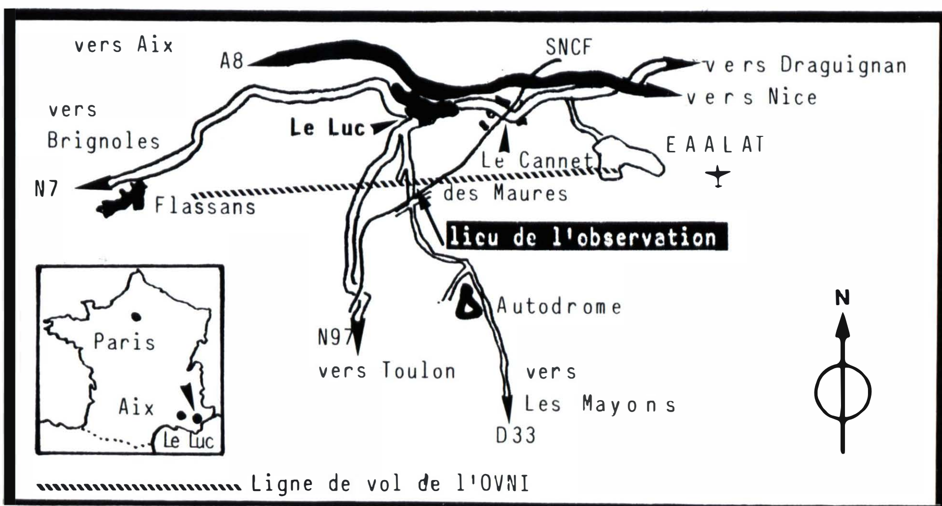
1. le but recherché par les militaires est de voler le plus **discrètement** possible, **sans lumière, à ras des obstacles**,
2. qu'il est possible, grâce à un basculement de l'hélico, de diriger le projecteur de l'appareil vers le ciel.

Mieux, nous avons appris par la suite que certains appareils, tel le Lynx, sont capables d'effectuer des piqués, des loopings, des tonneaux à grande vitesse ! En 1971, le Lynx était même capable de voler en marche arrière à 129 km/h!

Un témoin "copyrighté"

Après toutes ces informations quelque peu contradictoires, il nous fallait tenter de localiser un des témoins, (témoins dont les identités avaient été gardées secrètes à la fois par la Gendarmerie et LDLN). Grâce à une petite astuce, nous avons fini par connaître l'identité du premier témoin de l'affaire. Il s'agit d'une femme de 36 ans qui, au moment de l'observation, roulait avec sa fille de 14 ans. Le deuxième témoin (ou groupe de témoins) est une femme de 35 ans (amie de la première) et son fils de 10 ans.

Nous commençons à questionner le premier témoin sur ses connaissances ufologiques : *"J'ai beaucoup parlé OVNI avec Eric* (l'enquêteur LDLN, NDLR), *des soirées entières".* Valensole ne lui est pas inconnu, elle sait même que *"l'herbe n'a pas repoussé à l'endroit des traces".* Quel est son avis quant à l'origine du phénomène OVNI ? Elle hésite



entre une puissance terrestre (USA,URSS) ou... extra-terrestre (ET).

Nous lui demandons ce à quoi elle a pensé lors de l'observation : *"J'ai pensé à un hélico, mais il y avait la lumière (*) et la boule (**). J'ai dit, c'est pas un hélico. Il n'y avait pas de bruit. Ce n'était pas un avion, je me suis dit 'tiens, c'est peut-être un OVNI'."*

(*) Le témoin a connaissance des exercices nocturnes, tous feux éteints, des hélicos de la région.
(**) Boule lumineuse qui ne correspond pas a priori à la description d'un hélicoptère.

Enquête au voisinage.

Nous sommes sur les lieux. Nous rencontrons un vigneron qui s'occupe de son terrain. Le dialogue s'engage :

- L'OVNI, vous l'avez vu,vous y croyez?
- *Bah ! Vous savez, ce jour-là, je n'étais pas ici, je n'en sais rien.*
- Et les hélicos, vous en avez vus ?
- *Ca oui ! Même qu'y volent pas tellement haut !*

Et de nous dessiner un hélico doté d'un projecteur "blanc". Certes, l'angle d'écartement du projecteur est considérablement inférieur de ceux qui nous ont été dessinés par nos témoins. Mais n'oublions pas qu'eux-mêmes rapportent des grandeurs forts différentes entre elles.

Nos conclusions.

Pour nous, à ce stade de notre reportage, l'hypothèse d'un hélicoptère et son projecteur ne pouvait que s'imposer. Certes, aucun hélico de la base du Cannet-des-Maures n'était en exercice au même endroit et à la même heure. Mais, des bases militaires, ce n'est pas vraiment ce qu'il manque dans le Var (celles d'Hyères et de Draguignan notamment sont fournies en hélicos).

Les arguments favorables à la thèse de l'OVNI (absence de bruit, altitude trop faible de l'engin, projecteur dirigé vers le ciel) furent réduits par les explications des militaires. Seule la description même de l'"OVNI" (la boule lumineuse) pourrait ne pas correspondre à celle d'un hélico. D'autant qu'il ne semble pas que le projecteur puisse, par réflection, illuminer l'hélico. Les pilotes avaient-ils tout simplement éclairé la cabine de pilotage ? →



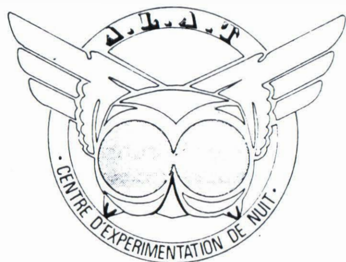
Les dessins du premier groupe de témoins : en haut celui de la mère, au centre celui de sa fille. Notez que l'angle du faisceau varie du simple au double. Ces deux témoins n'ont pas vu la rotation du faisceau à 180° (rotation qui fut décrite par le second groupe de témoins).
Le dessin du bas représente un hélicoptère avec son projecteur. Il nous a été dessiné par le vigneron qui travaille sur les lieux de l'observation, non loin de la balise de Flassans. □

exercices spéciaux

●Deux types d'exercices particuliers sont effectués par les hélicoptères de la base ALAT du Cannet-des-Maures : le "voltac" et l'entraînement de nuit.

Le "voltac" ou vol tactique est effectué au Luc depuis 1963 : les hélicos ont pour but de se déplacer le plus rapidement possible, en fonction des particularités du terrain, afin de pouvoir se poster, observer et réagir efficacement face à l'"ennemi". Lors des exercices, ce genre de vol se pratique à une altitude inférieure à 60 m. du sol (de 10 à 60 m./sol très exactement !).Il exige de l'équipage une vue permanente du terrain et un contrôle tout particulier de la vitesse de l'engin, afin d'être à même d'éviter les nombreux obstacles qui se présentent à si basse altitude.

L'entraînement de nuit est rendu possible grâce à des jumelles d'un type très spécial qui équipent les pilotes (voir cliché). Ces jumelles micro-canaux à intensificateur de lumière permettent de voler de nuit, sans visibilité, tous feux éteints



et de voir comme en plein jour ! Les militaires peuvent ainsi se livrer à leurs exercices favoris, comme le vol à basse altitude.

CEN



Les amplificateurs ou intensificateurs de lumière, créés voici quelques 20 ans à l'intention des militaires, sont aujourd'hui en vente libre pour le prix de plusieurs dizaines de milliers de FF. Ce genre d'appareil permet d'amplifier jusqu'à 20.000 fois la lumière ambiante nocturne provenant des étoiles, de la lune, etc. Son pouvoir séparateur est excellent : 60 lignes/mm., soit à peine inférieur au pouvoir résolvant d'un film sensible (100 à 110 l/mm.). Le principe de fonctionnement de cet appareil est en gros le suivant : la lumière incidente (photons) est tout d'abord transformée en électrons au niveau de la photo-cathode. Ces électrons sont alors accélérés par un champ électrique puis multipliés en traversant une galette de micro-canaux.C'est finalement au niveau de l'anode que ces électrons seront convertis en photons. □

y.b.

Références

- Air Fan (mensuel de l'aéronautique militaire international) n°20, juin 80, pp. 12-23; n°21, juillet 80, pp.24, 36.
- Fantastiques rencontres au bout du monde J.-F. Boëdec, Le Signor, 1982, p. 192.
- Voir la nuit aussi clair qu'en plein jour. B. Deprez, Science et Vie n°780, septembre 1982, pp. 96-99.
- La Flotte-en-Re, P. Grousset, Bulletin du CPCGU, n°1, 1983, pp. 23-30 et n°2, août 1984, pp.13-14.
- Connaissance de l'histoire n° 19, décembre 1979, pp. 45-53, 61-65, Hachette (sur les hélicoptères militaires).
- Nice-Matin, 25 et 27/10/84; 21/11/84.
- Var Matin République, 25 et 27/10/84; 22/11/84.

→ Les témoins auraient ainsi pu décrire fidèlement un phénomène qu'ils n'auraient jamais vu jusqu'alors. Le témoin que nous avons rencontré a bien vu des hélicos dans la région, mais jamais de nuit. Il a suffi d'une fois ! De plus, les conditions d'observation (durant quelques secondes, de nuit, à travers le pare-brise, en conduisant une voiture et avec les fenêtres fermées) n'auront pas permis une description par trop complète du phénomène. Nous avons donc très probablement affaire à un témoignage fidèle (les témoins n'ont pas déformé les faits ni inventé des détails), mais limité, incomplet, du fait même des conditions d'observations défavorables.

Tout en serait resté là si le témoin n'avait pas un ami enquêteur OVNI. La presse,la gendarmerie, finiront par donner à ce cas une ampleur que ni le témoin, ni l'enquêteur n'avait songé à imaginer.

Il ne nous était en fin de compte pas possible de prouver le passage d'un hélico mais, au vu de notre enquête et des divers renseignements obtenus sur les activités militaires de la région (voir encadré), cette solution ne pouvait que prévaloir. Il ne restait plus qu'à attendre les réponses des diverses bases interrogées par la gendarmerie.

Puma SA 330 sur Var.

Nous n'eûmes pas à attendre longtemps puisque le 20 novembre, la brigade de gendarmerie du Luc reçut une réponse décisive : l'OVNI du Luc n'était autre qu'un Puma S.A. 330 qui effectuait, via Valence, une liaison Phalsbourg - Le Cannet-des-Maures. A 18h45 - 18h50,lorsqu'il alluma son projecteur de 600 W, il survolait, à 150 - 200 m. d'altitude la balise d'approche située non loin de Flassans, une balise en VOR (VHF omni directional radio range ou radiophare omnidirectionnel VHF).

Cet appareil n'était pas silencieux mais le moteur allumé des voitures, les vitres restées fermées n'auront pas permis aux témoins de l'entendre (sans compter sur le fait que la distance, difficilement appréciable de nuit et en voiture, a pu être sous-estimée par les témoins).

Une fois n'est pas coutume, les journaux ont publié un démenti. Les gendarmes nous l'avaient promis, ils sont véritablement très forts ! □

Yves BOSSON

Nous remercions les nombreuses personnes qui nous ont apporté leur aide au cours de nos investigations (témoins, ufologues, journalistes,services publics...).



Notre enquêteur sur les lieux de l'observation. □

l'implication de l'armée

Nous avons découvert au cours de cette investigation tout un monde caché - celui des militaires - un monde ignoré des ufologues. Nous avons pris conscience de l'existence d'un domaine nouveau pour nous, qui interfère beaucoup plus souvent qu'on ne le croit et qu'on ne le dit avec nos activités.

Un sous-officier de la base du Luc ne nous disait-il pas à peu près ceci: *"nous avons remarqué à plusieurs reprises que les gens prennent nos hélicoptères pour des OVNI".*

Nous nous interrogions encore récemment sur le nombre important d'OVNI rapportés dans le département du Var, en compagnie d'un journaliste de Draguignan. Nullement étonné, ce dernier invoqua le grand nombre de bases militaires de la région qui, selon lui, est loin d'être étranger à l'activité ufologique de ce département.

Mais il n'y a pas que le Var.Ainsi, le cas de la Flotte-en-Re (Charente-Maritime) en 1977, de par sa description, n'est pas sans rappeler notre "OVNI" du Luc. A la suite de la publication de cette enquête dans le Bulletin du CPCGU, Renaud Marhic et moi-même intervenions pour proposer l'hypothèse d'un hélicoptère (*). Nul doute que dans cet esprit, une analyse attentive de la casuistique ufologique révèlerait quelques surprises...

Combien d'observations d'OVNI auront finalement été causées par la présence de simples hélicoptères ? Etant donné la discrétion coutumière des militaires, nous ne le serons sans doute jamais avec exactitude.

Conclusion : voltac + amplificateur de lumière = OVNI potentiel. A bon entendeur... □

y.b.

(*) Pour sa part, R. Marhic signalait que "**les hélicos Puma SA 330 sont équipés de rotors inaudibles à plus de 300 m.**". Renseignements pris, cette information émane d'un livre de J.-F. Boëdec. J'ai essayé d'obtenir de plus amples détails sur ce "réducteur phonique". C'est ainsi que l'Aérospatiale (constructeur du Puma) et divers gradés de la base du Luc (utilisateurs de l'appareil), ont formellement nié l'existence d'un tel engin ou mécanisme équipant les hélicoptères (il semble que certains avions en soient dotés). Cela dit, le progrès de la technologie fait que les hélicos modernes sont de moins en moins bruyants mais ils ne sont pas silencieux pour autant ! Il semblerait donc que l'existence de ces "appareillages spéciaux" (J.-F. Boëdec dixit) soit du ressort de la seule fiction en général et du film "Tonnerre de feu" en particulier.

Reste qu'à 300 m., le bruit d'un hélico n'est pas inaudible, bien qu'en ce domaine tout soit fonction de divers paramètres : configuration géographique du terrain, vitesse de l'engin, sa trajectoire par rapport au témoin, vitesse et direction des vents, etc.



Un Puma SA 330 de l'ALAT. Cliché CEV Cazaux Air Fan

traces : certaines sont fausses !

Mises à part les causes purement accidentelles ou, du moins, non intentionnelles, un grand nombre de traces sont explicables sous forme de faux prémédités.

"Quelqu'un", le pseudo-témoin lui-même ou un tiers, invente la présence de signes matériels pour bâtir toute une histoire dans laquelle le thème central est toujours l'OVNI ou ce qu'il représente au niveau émotif.

Au niveau de la construction, nous pouvons classer ces fausses traces en deux grandes catégories distinctes :

a) celles qui sont tout spécialement construites à cet effet,
b) celles qui figurent déjà sur les lieux et qui sont exploitées pour augmenter la crédibilité et le caractère exceptionnel du récit inventé.

Les traces de la première catégorie sont, sans aucun doute, les plus fréquentes et présentent des résultats plus ou moins évidents en fonction des moyens utilisés pour leur création :

* mises en scène plutôt grossières, impliquant l'usage contrôlé du feu pour brûler le sol et/ou la végétation dans une zone généralement délimitée, au moyen de combustibles de diverses natures et efficacités,
* emplois d'outils ou d'instruments bricolés pour produire des trous, sillons et excavations,
* utilisation de substances à l'aspect étrange et du plus bel effet, afin de rendre l'ensemble encore plus exceptionnel.

Quelques caractéristiques propres à la construction.

Construire une trace n'est pas difficile.Au vu de la grande variété d'empreintes et de supposées "preuves" auxquelles sont habitués les ufologues, il est facilement possible de se distinguer en laissant aller sa propre imagination. Il suffit de présenter quelque chose capable de déterminer une "évidence physique", c'est-à-dire la vérification objective de la manifestation d'un corps matériel. Et le tour est joué.

Des chercheurs, tel Bondarchuck (1), pensent que certains types de traces, comme les dépressions , peuvent être "produites artificiellement", alors que d'autres types éliminent le doute d'une éventuelle construction artificielle. Du point de vue théorique, il s'agit là d'une affirmation discutable, sensée éliminer la possibilité que les traces de brûlures aient été causées artificiellement. Il n'est, en effet, absolument pas évident que les habitants des propriétés sur lesquelles ont été découvertes les traces n'aient pas eu accès à un outillage sophistiqué ou ne possédaient pas les connaissances technologiques et la motivation indispensable à la réalisation d'un faux. Une telle fabrication n'occasionne aucune difficulté particulière, ce qui est d'autant plus exact pour ce qui concerne les effets supposés de l'action d'une énergie thermique (certains ont été jusqu'à développer des théories sur des types possibles de système de propulsion sur la simple base des données (genre, qualité, etc, fournies par les traces elles-mêmes). Avec des moyens simples et très

banals, on peut déjà préparer de bonnes "évidences physiques" dont l'existence ferait entrer en transe plus d'un chercheur trop optimiste et superficiel.

Hopkins (2), au contraire, suggère comment faire apparaître un mystérieux cratère dans un champ, prêt à être associé à un quelconque récit fantastique. Il est nécessaire de se procurer un tube en fer d'un mètre et demi de longueur et d'un diamètre d'environ quatre centimètres dont on lime à une des extrémités deux dents tranchantes (ou davantage), tandis qu'à l'autre extrémité, on perce un trou pour y enfiler une cheville. Avec un gros marteau on enfonce profondément le tube dans le sol en extrayant la terre remuée avec un certain nombre d'alésages répétés jusqu'à ce que le trou soit lisse et vertical. Pour embellir la mise en scène, on peut creuser des canaux rayonnant depuis le trou central et produire des dépressions tout autour. Enfin, on peut remplir le trou avec un fin mélange de magnésium, aluminium et étain (qui, comme par hasard, sont les trois composants supposés du métal des"soucoupes volantes", comme le révèlent les analyses de quelques-uns de leurs "fragments"!) et introduire une mèche pour l'allumer, mèche qui sera ôtée par la suite. En utilisant une grande proportion de magnésium, on peut produire une flamme extrêmement chaude et brillante, capable d'attirer l'attention.Si tel n'était pas le cas, le propriétaire du champ s'apercevrait tôt ou tard de la présence de la mystérieuse trace et alerterait quelqu'un.

Les exécutants du faux resteraient de toute façon anonymes, étant donné que leurs actes tomberaient sous le coup de quelque infraction poursuivie par la loi. Une telle situation a pour conséquence que beaucoup de cas faux sont considérés comme authentiques, à cause du manque d'explications possibles en termes conventionnels.

Ce n'est pas pour rien que ce type de cas est beaucoup plus fréquent qu'on ne le croit généralement. L'opinion commune aux ufologues est que les faux, particulièrement ceux avec traces ne représentent qu'un très faible pourcentage de toute la casuistique disponible et, comme l'affirme Fowler (3), dus pour la plupart à des farces d'étudiants. Une telle "politique de l'autruche" pourrait être motivée par la peur de voir se dissoudre une partie de cette relique généralement connue comme "évidence physique", que beaucoup d'ufologues tentent de défendre contre les attaques réitérées d'une foule de sceptiques aveuglés par un jugement excessif. De toute façon, l'absence d'identification d'une grande partie des faux n'est pas seulement imputable à l'anonymat des exécutants mais aussi et surtout à l'incapacité de trop d'enquêteurs improvisés, qui généralement (mais on sait que la chance est aveugle...) ne sont pas à même de venir à bout de mises en scène vraiment habiles et sophistiquées (4).

'Background' des faussaires

Ce genre de cas est profondément influencé par la diffusion, au niveau populaire, de l'image purement extra-terrestre de l'OVNI. Une particularité importante des faussaires est justement l'extrême caractérisation des traces fabriquées dans un sens technologique, c'est-à-dire la reproduction d'effets potentiellement causés par un engin matériel (et sophistiqué jusqu'aux limites de l'imagination humaine!) en phases d'atterrissage ou de décollage.

On retrouve ici quelques-uns des stéréotypes fondamentaux de la mythologie ufologique : la forme discoïdale plate, conçue à travers les cercles ou les anneaux d'herbe écrasée et/ou brûlée, véritable image associée à l'idée de "soucoupe volante" et enracinée au niveau plus ou moins conscient dans le bagage culturel de toute la population (même si ensuite on associe une autre forme au phénomène observé); l'utilisation de pieds d'atterrissages assez similaires à ceux évoqués dans les films de science-fiction et par le fameux L.E.M., qui produisent des trous disposés géométriquement dans le sol (signe évident de la présence d'une intelligence!);une forme de propulsion particulièrement puissante ou une quelconque "énergie", toutes deux inconnues, capables de produire de vastes zones brûlées parfaitement circonscrites ou encore d'insolites dessèchements, etc.

Comme Rimmer (5) le remarquait avec raison, ceux qui montent des faux sont justement ceux qui réussissent à manipuler consciemment les éléments du mythe en fonction des archétypes culturels et psychologiques ancrés dans la conscience de chacun. Ils se placent ainsi à un niveau intellectuel plus élevé par rapport aux témoins de "véritables" expériences ufologiques qui, percevant ces élèments de façon assez confuse et fugitive, seraient seulement capables de les manipuler inconsciemment pendant la manifestation de leur propre expérience. Autrement dit, le faussaire construit toute l'affaire (la trace dans le cas qui nous occupe) en utilisant simplement (?) les composants fondamentaux de la mythologie ufologique, ceux dont chacun a une idée même latente insérée dans son propre bagage de connaissance, avec, en fonction de l'individu en question, des caractéristiques plus ou moins personnalisées (par rapport au stimulus originel agissant au niveau des masses).

Mais nous ne disons pas que les traces sont uniquement construites comme " corollaire" d'un récit inventé : il est très probable que, en certaines occasions, les traces soient préparées ou exploitées (si déjà existantes sur les lieux) par un témoin qui a vécu une "véritable" expérience ufologique, afin d'appuyer, avec des arguments concrets, son propre récit, lui-même trop fantastique et extraordinaire pour être accepté sur la base d'un simple compte-rendu verbal. Une telle construction pourrait avoir lieu de façon délibérée, tandis que selon certains chercheurs, comme Monnerie (6, 7), elle pourrait se manifester inconsciemment, involontairement, dans une sorte de "transe". De toute façon, il s'agit là de suppositions qui pourraient s'appliquer seulement à un ensemble restreint de cas: après tout, il est bon de rappeler que les causes (et les buts) des cas en question sont multiples et non attribuables à une seule origine commune.

Les raisons et les buts

Et les motivations ? Faisant abstraction des dernières possibilitées présentées (tentative d'augmenter la crédibilité et l'acceptabilité de sa propre expérience), les buts poursuivis par les faussaires de traces sont essentiellement identiques aux buts de ceux qui inventent des observations non renforcées par une évidence physique. Fowler (8) écrit que les motivations qui poussent les adultes à construire un faux vont bien au-delà de la simple plaisanterie et peuvent être très complexes. De telles personnes peuvent avoir besoin d'une reconnaissance personnelle, en gagnant l'estime des gens à l'intérieur d'un milieu solitaire; certains peuvent aussi vouloir consolider leurs positions parmi les "croyants OVNI" ou faire rapidement fortune au moyen d'articles dans des revues, des livres ou des conférences. Un petit nombre de cas est dû, au contraire, à des personnes mentalement déséquilibrées, au point de ne pas être responsable de leurs actes.

Comme nous l'avons déjà dit, la trace matérielle représente un accessoire très spectaculaire et d'une remarquable efficacité pour la bonne réalisation et la réussite du faux. Ce n'est certes pas pour rien que pratiquement toutes les traces contrefaites aient été appariées à l'invention de l'observation, généralement

directe, d'un soi-disant "objet volant non identifié".

Le but fixé pour la mise en oeuvre de la fiction détermine donc aussi la présence ou non de la trace et, en conséquence, le caractère exceptionnel du prétendu événement. Plus on veut faire du spectaculaire et susciter l'embarras des victimes présenties, plus on se souciera de la présence d'effets secondaires évidents et tangibles, aussi bien qu'insolites. Ceci est la principale différence qui distingue les faussaires de cas avec traces de ceux qui inventent une simple observation, en tenant toujours compte de leur disponibilité et de leur capacité à préparer des mises en scène sophistiquées.

Les motivations de fond sont multiformes. Elles sont, la plupart du temps, spécifiques à chaque cas, cas qui parfois, est vraiment structuré en fonction des fins auxquelles il est destiné. Nous sommes maintes fois en présence de farces élaborées, en général par des enfants, pour faire une plaisanterie à quelqu'un, éventuellement en exploitant la crédulité de quelque individu. En d'autres occasions, ce sont des journalistes qui ont inventé de fantastiques atterrissages avec traces plus ou moins évidentes pour produire un "scoop" journalistique ou maintenir le lecteur en haleine pendant les périodes de grande activité (vagues). Les buts sont souvent plus matériels, comme la tentative de faire de la publicité pour une localité ou pour une chose déterminée à des fins économiques, et on bâtit alors un excellent vecteur de propagande représenté par le cas ufologique. Dans certains cas en revanche, on est confronté à de véritables exemples de mythomanie dans lesquels le pseudo-témoin, désespérément à la recherche de la renommée et de la notoriété, éventuellement associé à un certain état pathologique de son équilibre psychique, invente un moyen pour se placer au centre de l'attention générale. Les faux sont plus rarement construits pour démontrer la facilité avec laquelle on peut inventer une observation et tromper ou exaucer (en fournissant un sujet nouveau d'intérêt sur mesure) tant les désirs des ufologues que ceux des "profanes" ou pour tester les réactions de la population du point de vue psychologique, au moyen d'une expérience, que ce soit de la part de sociologues (9), d'organismes civils et/ou militaires (10) ou, carrément, des ufologues eux-mêmes (11). Il faudrait signaler aussi une autre situation, certainement moins fréquente, mais tout de même intéressante et significative dans le contexte traité ici: celle des "enquêteurs" qui inventent un cas éclatant, fictivement soumis à enquête, souvent en ajoutant des traces préfabriquées ou en exploitant des structures conventionnelles déjà existantes sur les lieux des prétendues observations. Ces auteurs sont généralement des jeunes enthousiastes, qui s'intéressent depuis peu de temps au problème OVNI et par une approche plutôt superficielle, mais surtout émotive : frustrés par le manque de cas exceptionnels sur lesquels enquêter (donc de matériel important pour se faire valoir aux yeux des autres) et désireux d'assumer une certaine "renommée" à l'intérieur du milieu (12), cherchant à satisfaire leurs exigences en construisant sur mesure leur propre "rapport OVNI" destiné à publication afin de pouvoir informer les divers passionnés, répétant ainsi exactement les mêmes motivations de certains mythomanes auxquels nous faisions allusion précédemment. Les traces représentent souvent un élément déterminant dans la présentation du faux, ses caractéristiques étant particulièrement semblables à celles des cas "authentiques" (c'est-à-dire apparemment inexplicables), en vertu des connaissances acquises par ces "chercheurs-faussaires" sur la phénoménologie OVNI.

Quelques exemples

Nous reportons ci-après quelques cas reconnus comme faux qui peuvent servir d'exemples pour illustrer un certain nombre de particularités constructives et morphologiques liées aux traces constituant l'"évidence physique" de l'événement lui-même. Il s'agit d'une brève présentation, sélectionnée sans critère précis, parmi le vaste échantillon inséré dans notre travail de recherche sur la question des traces associées au phénomène OVNI.

I. **Maisoncelles-en-Brie** (France) **30/09/54** : une enquête de la gendarmerie conduisit à la découverte de trois traces disposées en triangle et profondes d'environ 10 cm.
Faux perpétré par le témoin (13, 14).

II. **Toulouse** (France) **12/10/54**
Surface circulaire de quatre à cinq mètres de diamètre, caractérisée par des condensations de "vapeurs grasses" recouvrant l'herbe avec, au centre, quatre empreintes délimitant un trapèze dont la grande base mesurait 1,4 m, la petite base 1,3 m et les côtés 1,2 m chacun. L'herbe retenait une odeur analogue à celle du pétrole et ne présentait pas de signes de brûlures.
Faux exécuté par le témoin (invention de l'épisode) (15, 16).

III. **Alleyrat** (France) **26/10/54**
Les gendarmes constatèrent la présence effective de terre remuée.
Faux du témoin (17, 18).

IV. **Rural Victoria** (Australie) **11/08/66** : Large incision dans le terrain.
Faux journalistique (19).

V. **Saint-Vincent** (Italie) **13/02/77**
Empreinte circulaire de six mètres de diamètre dans laquelle l'herbe était complètement brûlée avec, au centre, quelques fragments de matière transparente, semblables à des fusibles transparents contenant un liquide à l'intérieur qui, au contact de l'air, semblait se dissoudre.
Faux exécuté par quelques enfants, en utilisant un interrupteur à mercure (d'où provenaient les "fragments") pour provoquer l'allumage de substances inflammables disposées en cercle sur l'herbe (20).

VI. **Gallarta** (Espagne) **21/03/77**
Une centaine de traces, certaines rondes, avec un diamètre de 30 centimètres et une profondeur de 5, d'autres rectangulaires de 5 centimètres de côté pour autant de profondeur.
Tout le récit du témoin se révéla faux (entre autres, il avait déjà été "témoin" de quatre atterrissages ultérieurs). Les trous étaient causés par le déplacement de pierres effectué par une excavatrice (dans certaines traces on pouvait même remarquer les dents de la pelle), tandis que les empreintes rectangulaires avaient été causées par les pieds métalliques de la machine (21, 22, 23).

VII. **Gello** (Italie) **../08/81** :trace circulaire de cinq à six mètres de diamètre à l'intérieur de laquelle la terre était brûlée.
Faux organisé par quelques enfants en traçant le cercle avec un pneu d'autocar (en utilisant la technique bien connue du compas) et en aspergeant l'intérieur d'essence (24).

Conclusion

Comme cela a été mis en évidence au cours de ce bref développement, il est nécessaire de prêter convenablement attention à la possibilité qu'un certain nombre de cas avec traces se révèle n'être qu'un ramassis d'habiles mises en scène qu'une série de circonstances défavorables (manque ou superficialité des investigations) n'a pas permis de découvrir.

Lors d'une enquête et d'une contre-enquête, on doit se faire un devoir prioritaire, s'il résulte que les traces ne sont pas le produit de causes convention-

nelles (toujours en se limitant à celles prises en considération), d'approfondir l'enquête vers la recherche d'éventuelles motivations de la part des témoins ou de tiers pour la construction des traces ou de toute l'affaire. C'est seulement après avoir testé cette possibilité (qui est toujours fonction des efforts consentis pour sa vérification) que l'on pourra prendre en considération la proposition d'insérer le cas étudié dans la catégorie restreinte des cas avec traces "apparemment inexplicables".

Pas avant. □

Maurizio VERGA

novembre 1983

Traduit de l'italien par **Bruno Mancusi** (Adapt. Y.B.)

Bibliographie

1. Y. Bondarchuk (1979) *"UFO sightings, landings and abductions"* Methuen Pub., 21
2. P. Hopkins (1970) *"Of hoaxes and hoaxers"* MUFOB 3, n°6, 68-71
3. R. Fowler (1980) *"Casebook of a UFO investigator"*, Prentice Hall, 86
4. R. Fowler (1980) op. cit., 87
5. J. Rimmer (1977) *"Facts, frauds and fairytales"* MUFOB New Series n°9, 3-6
6. M. Monnerie (1977) *"Et si les OVNI n'existaient pas ?"* Ed. Les humanoïdes associés, *"Interview Michel Monnerie"* OVNI-Présence 7, n°22, 6-16, Communication personnelle 17/11/82
7. A. Hendry (1980) *"Guida all' ufologia"*, Armenia Editore, 233
8. R. Fowler (1980) op. cit. 89-90
9. S. Conti (1979) *"Il falso UFO di Iesolo"*, Il Giornale dei Misteri 9, n°97, 7-10
10. J.P. Troadec (1982) *"Les petits hommes n'étaient pas verts"* Inforespace 11, n°61, 16-18
11. Auteurs divers (1980) *"Proyecto IVAN"* Stendek 11, n°39, 38-43
12. M. Verga (1983) *"Chi fa l'ufologia ? Note su alcune caratteristiche degli studiosi del mistero UFO"* manuscrit inédit, 16 pages
13. M.Figuet (1979) *"OVNI : le premier dossier complet des rencontres rapprochées en France"*, Ed. Alain Lefeuvre, 656-657
14. G. Barthel-J. Brucker (1979) *"La grande peur martienne"* Nouvelles Editions Rationalistes, 114-115
15. G.Barthel - J.Brucker (1979) op. cit. 115-116
16. M. Figuet (1979), op. cit. 152
17. M. Figuet (1979) op. cit. 670-671
18. A. Gamard (1979) *"Méprises, canulars and Co"* dans E. Zurcher (1979) *"Les apparitions d'humanoïdes"* Ed. Alain Lefeuvre, 184
19. K. Basterfield (1980) *"An in-depth review of Australasian UFO related entity reports"*, ACUFOS D3, 34 & 73
20. S. Conti (1978) *"Il falso UFO di Saint-Vincent"* Il Giornale dei Misteri 8, n°84, 7-8
21. A. Adell Sabates (1978) *"Un campo de aterrizaje en Gallarta"*, Stendek 9, n°31, 18-29 & 48
22. J.J. Benitez (1979) *"Si hube OVNI en Gallarta*, (1980) *"Gallarta otra vez"*, Mundo Desconocido 8, n°45, 61-67 + 9, n°50, 56-61
23. F.A. de Blas - A. Adell Sabates (1979) *Revision de los casos de aterrizaje en Gallarta (Vizcaya)"* Stendek 10, n°38, 11-16
24. Communication personnelle d'un des exécutants du faux, M. Roberto Fabbri, en juin 1983.

communiqué

Thomas Eddie BULLARD, folkloriste à l'Université de Bloomington, Indiana, USA, cherche de la documentation en langue française sur les cas de "contacts". Prière de lui faire parvenir les informations disponibles sur les cas connus des lecteurs à l'adresse suivante : T.Eddie Bullard, 517, E. University Street BLOOMINGTON, IN 47401, USA. Tout lecteur susceptible d'adresser le même avis à une revue étrangère, à l'exception de celles de langue anglaise, est d'avance prié de le faire. Merci d'avance pour lui. (Com. T. Pinvidic).

READERS' CORNER

o.p. 29 & 30 : vos réactions !

Par souci d'équilibre, la rédaction se réserve le droit de choisir les lettres publiées dans cette rubrique mais n'est en aucun cas tenue d'y répondre. Les lettres analytiques et constructives sont, de manière générale, préférées aux textes purement polémiques. Il ne sera pas tenu compte des courriers signés d'initiales ou de pseudonymes. La rédaction préfère les textes brefs et concis. Dans le cas contraire, elle se réserve le droit de raccourcir une lettre et d'en clarifier le style, étant entendu qu'elle prend toute précaution pour en respecter la pensée.

● Je comprends et partage l'écoeurement de Petit (**OVNI-Présence** n° 29). Actuellement, on trouve tous les fonds qu'il faut pour faire faire du théâtre au troisième âge (financement du local, des décors, etc...). On pourrait trouver des sponsors privés (voire même...officiels) pour financer la traversée du Léman en 4 x 4 Toyota ou une expédition en Afghanistan par la passe du Karakoram en patins à roulettes.

En science, on trouve à financer tel scientifique qui étudie le lesbianisme chez les mouches (j'ai une coupure de **La Recherche** à ce sujet) ou des travaux burlesques comme ceux de Tobi Nathan qui s'essaye à appliquer les concepts freudiens de libido, d'Oedipe, etc... à la sexualité animale en général et celle des insectes en particulier (la photo de couverture d'un de ses ouvrages représente un magnifique "69" chez les libellules). Pour cela on trouve du fric ! Pour l'armement aussi ! Pour le sport, tant qu'on veut (c'est à cela qu'on mesure la démagogie d'ailleurs : mieux vaut financer un stade ou une équipe de footballeurs qu'un projet MHD. L'investissement électoral est plus rentable...). Hélas, trois fois hélas, rien de changé, là non plus, par ce gouvernement que j'ai pourtant appelé de tous mes voeux ! Rien à espérer spontanément des politiques, donc. Pour obtenir la manne souhaitée, il faut leur mettre le nez dans leur caca (comme aux petits chats) et attendre qu'ils admettent que ça "fouette".

Je ne partage pas les idées de Petit sur l'origine extra-terrestre des OVNI, comme on sait. Mais je soutiens qu'il faut donner des crédits à Petit car ses idées, si elles sont effectivement valables, peuvent donner à la France un avantage certain en révolutionnant l'aéronautique conventionnelle. (Va-t-il falloir attendre que la propulsion MHD appliquée à l'aéronautique, si elle est applicable, nous revienne sous licence américaine ou japonaise parce que nous n'avons pas cru à temps qu'il fallait donner à Petit les moyens de vérifier ses intuitions alors que nous allouons le quintuple au premier Riguidel venu pour équiper son voilier de la prochaine "Transat" ? Il est des jours où je comprends la réaction d'un prothésiste qui fut mon prof en "chir'dent", qui, après s'être vu refuser des subventions en France, a été invité à Yale pendant les vacances de Pâques 76 et nous est revenu sous forme de carte postale avec un gigantesque pied de nez à l'appui !)

Evidemment diront certains (Klass notamment) quelques thèses dans le domaine OVNI sont assez loufoques mais le sujet lui-même est digne de la science : il n'y a d'ailleurs pas de sujet indigne de la science, mais seulement des méthodes qui le sont. Cependant, il y a en science des priorités. Ma réponse : l'étude du lesbianisme chez les mouches sans doute ? De même que si nous avions des crédits supplémentaires, il serait plus logique de les affecter à la recherche sur le cancer ou à donner à bouffer au tiers-monde. D'un point de

vue strictement idéaliste, certes ! Mais tant qu'on trouvera du fric pour chercher si les libellules sont davantage "vaginales" que "clitoridiennes" (si je peux oser cette image sans réalité anatomique), on doit pouvoir en trouver pour l'étude des OVNI, indépendamment même des louables intentions humanitaires regardant le tiers-monde developpées par certains. C'est une question de logique, de cohérence, qui n'est certes pas la denrée la plus communément partagée par les politiques.

Mais même sans subvention, sans local, ne peut-on faire de la recherche ? Pour Petit, non. C'est évident, vu le matériel. Pour nous, (intéressés par le développement des mythes, leurs fonctions sociales, les intérêts épistémologiques et heuristiques de leur décortication dans la compréhension du phénomène humain, dans l'affranchissement des masses qui résulterait d'une diffusion de ces travaux, dans les progrès du libre arbitre et de la démocratie qui en résulteraient), il est possible de travailler sur les bouquins, ou par des expériences simples, des questionnaires sociologiques et des entretiens. Mais voyez donc déjà l'embarras que constitue l'obtention de docs à la Bibliothèque Nationale, leurs photocopies, etc! Tout le monde ne peut obtenir une carte de lecteur. Ceux qui l'obtiennent à force d'obstination mettent deux à trois heures avant d'obtenir les documents souhaités. Quand ils les ont enfin, certains ne sont pas photocopiables, d'autres le sont mais avant 17 heures impérativement ! On ne peut obtenir que 2 ou 3 docs à la fois. Une recherche intensive demande des années ! Ensuite, il faut tenter de publier. Revue scientifique ? Pas question ! C'est selon le contenu : OVNI exit ! Les bouquins ? Aux éditions du Caillou, pas de problème! Mais seuls les "cranks" lisent cela. Pas de danger d'intéresser un scientifique par ce biais. L'info ne risque pas d'interférer avec son monde. Enfin, le prix des bouquins : faute de pouvoir lire le cours de littérature celtique d'Henri d'Arbois de Jubainville dans une grande bibliothèque où il m'aurait été impossible de photocopier les passages qui m'intéressent, j'ai voulu l'acheter en réédition : six volumes à 300 francs each !! Je n'ai pas cédé ! Voilà ce qu'on appelle une "politique culturelle" ! Et quand bien même j'aurais pu l'emprunter dans une grande bibliothèque, chaque page photocopiée m'aurait coûté 1F ou 1F50 (le prix étant une mesure délibérément dissuasive). C'est ce qu'on appelle une "politique de la culture"... Les quelques rares scientifiques sérieux et pas réfractaires aux thèmes soucoupiques qui pourraient étudier le dossier ont toutes les peines à trouver le créneau pour le faire. Thaon nous disait à Venelles que le thème pour lequel des crédits avaient été alloués à l'Université d'Aix-Marseille en sociologie en 1983 était : l'étude des marchés villageois en Provence. Passionnant certes! Surtout rassurant pour le scientifique qui n'a pas ainsi à se poser de grandes questions trop dérangeantes. Renard me citait encore cet autre docteur ès lettres qui avait consacré sa thèse à l'étude du participe présent chez Ovide. Moi je veux bien. Mais ça ne me semble pas être le genre même de sujets de nature à faire progresser la science. Qu'à cela ne tienne : pour ce genre de trucs, on a le fric nécessaire! Voilà le genre de choses qu'il faudrait crier sur tous les toits. J'ai failli le faire à la suite de l'échec du projet Magonia. Je vais sûrement le faire un jour et le temps qui passe ne cesse de m'amener davantage d'exemples. □

Thierry PINVIDIC
Paris le 7 avril 1984

▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮

Voici un extrait d'une lettre émanant du Laboratoire de Sociologie animale de la Sorbonne faisant suite à la publication de la critique de Jacques Scornaux concernant le livre Voyage Outre Terre de Remy Chauvin (OVNI-Présence N° 30).

● Je ne suis pas un spécialiste des UFOS mais je crois connaître assez bien le dossier. A ce propos, vous et vos amis parlez et agissez comme si vous étiez les seuls et les premiers à regarder le dossier UFOS : C'est pour ça que l'on ne vous prend pas au sérieux ce dont vous vous plaignez abondamment. De plus, il est évident - sauf à vos propres yeux - que votre but est uniquement de déprécier les témoignages positifs : ce qui n'est pas difficile car si on veut absolument démolir un témoignage on y parvient toujours. □

Rémy CHAUVIN
La Chapelle d'Angillon, le 5 mai 1984

NDLR : 1°. Nous n'avons que faire de n'être pas pris au sérieux par des gens dont la caution ne nous apporterait de toute façon rien. 2°. Afin de démontrer au Professeur Chauvin (si tant est que cela soit un jour possible) que notre but n'est pas, comme il l'affirme, de "déprécier les témoignages positifs", nous lui adressons gracieusement le n°31 d'OVNI-Présence dans lequel il trouvera quatre articles favorables à la thèse OVNI. Si, après cela, il maintient encore sa position...

▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮

● J'ai pris connaissance dans **OVNI-Présence** n°30 tant des réactions à **OVNI-Présence** n°27 qu'aux suites données au débat sur le **"Sonderbüro 13"**. Elles m'inspirent les quelques commentaires suivants.

La réaction de l'ADRUP par exemple, en argot dans le texte, semble nous dire "théorisez tant que vous voulez, nous, nous travaillons et nous allons sur le terrain". Ma réponse : allez sur le terrain autant que vous voulez comme seul bagage culturel la littérature ufologique, ça ne sert à rien ! Dans de telles conditions, on donne dans le "constat de miracle" comme dit Monnerie. C'est seulement après s'être correctement informé, tant en météorologie qu'en physique atmosphérique ou en psychologie, etc., qu'aller sur le terrain a un sens (...). Depuis que nous avons bien entamé cette "information", cette "instruction" du dossier, il nous est devenu possible d'aller sur le terrain, avec un certain "bagage" fort utile, bagage que les trois quarts des ufologues (ADRUP compris) n'ont toujours pas, puisqu'ils ont voulu au départ mettre la charrue avant les boeufs ! D'ici peu, nous aurons fait autant de véritables enquêtes, dont nous pourrons nous prévaloir, qu'ils auront réalisé de "constats de miracles". (...)

Par ailleurs, certains ufologues n'ont visiblement aucune envie de réduire leurs croyances qui les aident vraisemblablement à vivre. Il semble aussi qu'une foultitude d'ufologues indécis acceptent certes la validité de nos critiques mais aient du mal à "rompre" avec cette "maîtresse" que fut l'ufologie romantique, la recherche des extra-terrestres, des soucoupes en tôle et boulons, pendant près ou plus de vingt années de leur vie. C'est dur, certes... Mais, ça a été dur pour tout le monde!

Pour Chauvin, une chose à retenir: "...45 ans que je suis dedans (la recherche) jusqu'au cou... j'y ai surtout appris qu'on sait peu de choses et qu'il faut être modeste"... A qui le dites vous monsieur le professeur ... (...).

Un dernier point, car il peut prêter à confusion : Jacques Scornaux, qui admet s'être fait piéger par le **S.B. 13**, fait remarquer à juste titre qu'il a quand même cité la page exacte du **Livre noir** en référence, ce que ni Robert Frédérick ni moi-même n'avons fait. Je voudrais faire remarquer que, si l'on tient compte de mon intention, dûment mentionnée dans l'ouvrage, de tirer au clair l'histoire du **S.B. 13** suite à mon enquête en Allemagne, on ne peut pas amalgamer, comme Jacques Scornaux semble le faire, l'absence de référence précise en bas de page dans un chapitre volontairement narratif où je rapporte les histoires qui se racontaient et l'absence de référence chez ceux qui ont effectivement piraté Durrant. Ce n'est pas pareil ! Ne pas donner ses références pour couvrir un piratage qui permet de se faire passer au regard des lecteurs non-informés pour le découvreur de l'information publiée, c'est malhonnête (R. Frédérick). Donner ses références lorsqu'on pense l'histoire fondée, c'est honnête et normal (J. Scornaux). Ne les donner que globalement lorsqu'on sait ne rapporter que les ragots de la littérature, ragots auxquels on ne souscrit pas et que l'on s'apprête à démonter dans les pages qui suivent, m'avait semblé largement suffisant. Le reste des notes de l'ouvrage atteste d'ailleurs à l'évidence qu'il ne s'agissait là que d'un procédé d'exposition particulièrement indiqué en la circonstance pour alléger un texte déjà long et chargé. Un minimum de bon sens rend compte de la différence. Mais il est des choses qu'il vaut mieux préciser plutôt deux fois qu'une... □

Thierry PINVIDIC
Paris le 17 juillet 1984

▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮▮

Après avoir été confondu sur plus d'un point, Henry Durrant ose revenir à la charge en nous donnant l'"obligation" de publier deux de ses courriers.

Pas moins ! La première lettre (env. une page et demie) est sensée répondre aux brèves notes rédactionnelles d'OVNI-Présence n°27, p. 29. Quant au second courrier (de même longueur), il contre les articles de T. Pinvidic et J. Giraud parus dans O.P. n°30.

Qu'Henry Durrant sache que nous n'avons d'ordre à recevoir de personne et, en particulier, pas de lui. Nous ne sommes par ailleurs aucunement obligés de publier ses courriers. Non pas que nous soyons contre la liberté d'expression (il nous semble qu'en cette matière, nous donnons pleine satisfaction aux lecteurs et auteurs), mais il nous paraît que le respect du lecteur passe par la clarté d'un texte, la bonne foi et la courtoisie de son auteur.

Mais puisque Jean Giraud, dans son article d'O.P. n° 30, pressait Henry Durrant de répondre à une question très précise, nous allons tout de même publier le passage d'un courrier d'H. Durrant qui s'y rapporte.

Rappelons qu'H. Durrant avait essayé de minimiser l'importance de son invention du Sonderbüro 13 (prétendu "piège à copieurs") (1) en soulignant que cette histoire "n'est ni un cas,ni un incident ufologique" (2). Dans son article, J. Giraud démontre que l'histoire rapportée par Durrant de l'OVNI suiveur de V2 au centre d'essais de Kummersdorf en 1944 (3) n'a aucune réalité historique et qu'il s'agit d'une affirmation mensongère et maladroite. Afin de savoir si H. Durrant a délibérément inventé cette histoire ou s'il l'a copiée dans un hypothétique document, il lui en demande la référence précise. Bien évidemment, H. Durrant ne pouvait cette fois faire intervenir son supposé "piège à copieurs" puisque l'OVNI de Kummersdorf est bien un cas et un incident ufologique. Voici donc la réponse de H. Durrant qui, par ailleurs, ne relève nullement l'accusation de plagiat faite a son encontre(4).

(1) Le livre noir des soucoupes volantes Ed. R. Laffont, p.81
(2) OVNI-Présence n°28, p.29
(3) Le livre noir... p.85
(4) OVNI-Présence n°30, p.27.

● Et puis, de p.27 à p.31, je tombe sur "l'OVNI-suiveur-de-V2 ne répond plus". Peut-être aurait-il été plus judicieux de réfléchir un peu avant de prendre la plume, mais je n'en présente pas moins tous mes compliments à M. Jean Giraud pour son exposé si documenté et si précis. Mais, contrairement à la supposition de son titre, la réponse est facile.J'ai écrit plusieurs fois que, dans **Le Livre noir des SV**, il y a des passages pièges sans référence... comme celui sur le Sonderbüro Nr 13. Question à M. Giraud : le passage en question fait-il partie du même chapitre? A-t-il, ou non, ses références ? Répondre à ces deux questions, c'est répondre à l'ensemble de la critique si documentée de M. Giraud, auquel je renouvelle tous mes compliments.□

Henry DURRANT
Paris, le 18 juillet 1984

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Nous avons reçu un intéressant courrier à la suite du communiqué de T. Pinvidic** "Projet d'un catalogue des observations d'OVNI réalisées dans un contexte non-occidentalisé" **paru dans OVNI-Présence n° 30.

●(...)Initiative plus qu'excellente, le projet de catalogue des cas "non-occidentalisés est intéressant à divers titres. Ce problème me paraît se poser sous plusieurs angles. J'avais eu, par hasard, il y a quelques années, une conversation - simple propos de table - avec une copine antillaise, sur les OVNI "en général". Imaginez un groupe de copains au coin du feu, le problème OVNI évoqué incidemment, les hypothèses d'après diner, ça donne l'ambiance. Aline nous sort brusquement : "vous les occidentaux, si vous voyez un OVNI, vous avez peur parce que vous ne savez pas ce que c'est. Mais moi, je n'aurais pas peur, parce que je saurais que c'est un esprit". Pressée de s'expliquer, elle nous raconte l'histoire d'une femme de sa famille suivie dans la forêt par une sphère lumineuse, un "cas" tout à fait "classique" - malheureusement inexploitable, car elle n'a pas pu ou pas voulu donner de références précises sur le témoin, la date, le lieu, etc. Ce qui n'est pas classique, c'est la fin de l'histoire : la femme identifiant la sphère comme un "esprit" et se hâtant d'effectuer le rite vaudou adéquat (il a fallu arracher ce dernier point à notre Aline : "elle a fait ce qu'il fallait faire". Nous : "mais quoi? Comment? Pourquoi?" Elle n'a laché le mot vaudou qu'avec réticence). Et finalement, Aline nous a expliqué que de telles rencontres étaient fréquentes, et - j'interprète-culturellement codifiées.

Deux points m'ont frappée dans cette discussion avec Aline. D'abord la ressemblance entre cette "sphère-esprit" et ce que racontent des témoins bien de chez nous. Objectivité du phénomène et/ou constante du cerveau humain ? Dans les deux cas, quelque chose à apprendre! Et puis, surtout, c'est elle qui portait sur notre approche du phénomène un regard "ethnologique". C'est elle qui, à partir de sa propre culture, assimilait "notre" phénomène OVNI aux esprits vaudou, pour elle parfaitement identifiés. Et nous lui paraissions, il faut le dire, un tantinet idiots du village avec toutes nos questions ! Or, Aline aurait été considérée comme "occidentalisée : mariée à un français, employée de bureau à Paris depuis x années, scolarisation et diplômes français.

Il se peut que nous rations un certain nombre de cas intéressants parce que "identifiables" dans d'autres cultures que la nôtre, et donc non rapportés. (Phénomène qui risque d'ailleurs d'arriver chez nous, où de plus en plus le mot "OVNI" tend à devenir une identification, même en dehors de l'interprétation E.T.). Aussi, je vous suggérerais, dans votre recherche, de ne pas vous limiter à la littérature ufologique, mais de fouiner aussi dans la littérature ethnologique, qui pourrait vous réserver des surprises.□

Anne-Vève
Richelieu, le 18 juillet 1984

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

Noch immer "Sonderbüro Nr 13" ! L'affaire du "S.B. 13" a fait couler beaucoup d'encre. Quelques précisons supplémentaires d'un de nos lecteurs.

●(...) (Dans son article d'**OP** n° 30), Jean Giraud (...) démontre qu'un historien-des-OVNI ne doit être rien d'autre qu'un historien-tout-court. Le défaut des évidences, c'est qu'il faut sans cesse les rappeler...

L'alimentation en eau du moulin paraît très satisfaisante. Je vais néanmoins y ajouter un "plus" : le cas du pseudo "S.B. 13" dépasse largement le propre "cas Durrant"; il s'agit d'un avatar de la mythologie mise en place par les réseaux BERIA dès la fin de la seconde guerre mondiale.

Les nazis étaient des maniaques de la bureaucratie : ils notaient tout. C'est ainsi que les archives d'Auschwitz, une fois retrouvées, ont révélé toute l'arithmétique d'horreur des camps d'extermination. Cela signifie que les alliés auraient dû découvrir,en 1945/46, les archives du **Sonderbüro 13**, organisme secret ou pas; tout au moins, des tas de références à ses activités, dépendantes obligatoirement de plusieurs ministères, dont celui de l'Air d'Hermann Goering.

Vu le contexte de l'époque, elles seraient passées inaperçues ou auraient été négligées. Pour un temps. En 1947, la "révélation" des "flying saucers" les ramenait à la surface, le secret ne datant que de 1948. Aussi, en toute logique, le **S.B. 13** ne devrait pas être une "information sensationnelle" de Durrant mais un des premiers monuments ufologiques, avec une floraison minimale de livres sur le sujet.

Je ne refais pas l'histoire. Durrant s'en charge, pillant sans vergogne (et visiblement, sans le savoir) le chef de la N.K.V.D. Aujourd'hui, la formidable intox (terme actuel : "désinformation") montée par Lavrenti BERIA est un fait établi; le troisième Reich s'étant effondré, il fallait maintenir la tension ("vigilance") entretenue au cours de la "grande guerre patriotique". Quoi de meilleur, dans ces conditions, que d'inventer une survie du nazisme, continuant le combat à travers des organisations clandestines ayant emporté les dossiers d'armes mystérieuses et redoutables ? (...)

Une oeuvre mystificatrice aussi énorme (rendant insignifiante la Commision Condon) ne pouvait que laisser des traces. Durrant n'est qu'à l'origine d'une de ses résurgences. Je ne pense pas prophétiser en annonçant qu'il y en aura d'autres.□

Jean-Louis PEYRAUT
Troyes, le 10 octobre 1984

notre nouveau numéro de téléphone:
(42) 20.18.19

la durée des phénomènes ovni : aide à la discernabilité

Notion d'indiscernabilité :un des arguments majeurs freinant les velléités des ufologues semble être **l'indiscernabilité OVNI-OVI**, c'est à dire l'impossibilité apparente de distinguer les phénomènes OVNI des phénomènes OVI par l'une quelconque de leurs caractéristiques. Jacques Scornaux en particulier a développé cette question (1). Au delà du fait que l'éventuelle discernabilité ne serait pas à nos yeux une arme absolue, nous allons tenter de tester l'hypothèse d'indiscernabilité OVNI-OVI en utilisant comme variable la **durée** des observations.

1. Commentaires sur les résultats connus.

Le résultat le plus connu et abondamment publié est celui de C. Poher (2,3), où les phénomènes OVNI se présentent sous la forme d'une courbe en cloche dont le maximum correspond à une durée d'environ 200 secondes et où les phénomènes OVI sont, au contraire, de façon préférentielle, soit d'une durée très faible (inférieure à dix secondes) ou très élevée (supérieure à l'heure), (cf. fig. 1).

Ce résultat a été repris depuis dans de nombreux ouvrages qu'il serait fastidieux d'énumérer ici et considéré comme une solide base de départ, sinon comme une preuve par bon nombre d'ufologues. Nous citerons simplement un exemple : Jean Sider, qui écrivait (4) : *" Comme l'ont démontré Vallée et Poher, la répartition des phénomènes non-identifiés est fondamentalement différente des identifiés en ce qui concerne la durée".*

Il ne fait pas de doute que ces termes *"démontré"* et *"fondamentalement"* ont du asseoir certains d'entre nous sur des convictions qu'il est difficile d'ébranler. Mais depuis quelques mois, dans la brèche ouverte par Monnerie se sont engouffrés de nouveaux ufologues qui n'hésitent pas à ouvrir les yeux, les monstres sacrés dussent-ils en souffrir (5). Si nous voulons partir sur des bases solides, nous devons reconsidérer des conclusions jugées définitives et sans appel il y a quelques années.

Après avoir examiné succintement les résultats (?) rappelés ci dessus, nous tenterons d'aborder cet aspect de la question d'un point de vue rigoureux, même si les amateurs de sensations fortes et de résultats spectaculaires peuvent laisser leur imagination au vestiaire.

Revenons d'abord sur les courbes présentées par C. Poher (cf.fig 1) pour lesquelles deux points nous semblent particulièrement sujets à caution:

a) En ce qui concerne la courbe OVNI sont portés des points correspondant aux données de son fichier Monde (cf Annexe pour les données statistiques de tous les fichiers évoqués dans cette étude). Or placer directement dans ce diagramme un point issu du fichier n'a aucun fondement mathématique puisque l'ordonnée du point (effectif d'une classe donnée) dépend essentiellement de la largeur (choisie ar-

ETUDE

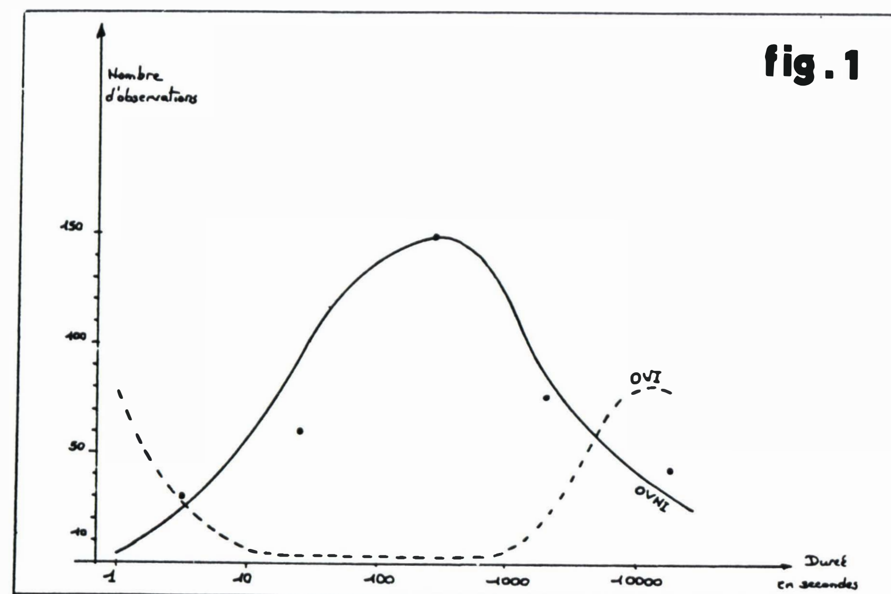


Fig 1 Courbes OVNI-OVI selon Poher
[la courbe OVNI est basée sur les données du Fichier Poher-Monde]

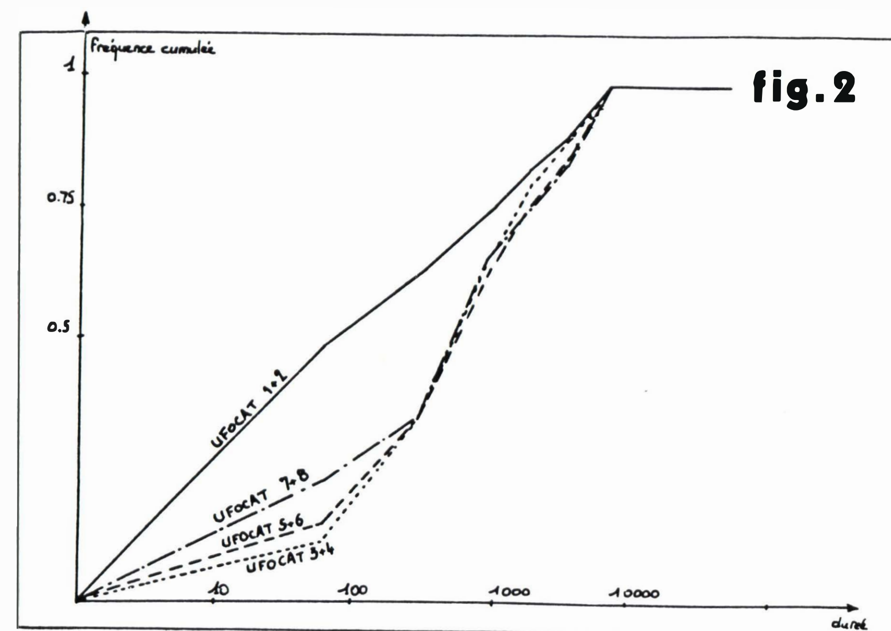


Fig 2. Evolution de la durée selon l'étrangeté dans UFOCAT.

bitrairement) de la classe correspondante. Il suffit par exemple de scinder une classe en deux pour transformer un point donné en deux points placés plus bas dans le diagramme. On comprendra aisément que la forme de la courbe est la conséquence d'une heureuse coincidence (?)... sans aller jusqu'à dire que les classes ont été choisies pour que...

b) Le deuxième point ne requiert aucune connaissance mathématique : la construction de la courbe OVI est **totalement arbitraire**, quant à la qualité des observations (3), comme quant à leur quantité relative.

Nous allons désormais nous attacher à approcher la question sous un angle aussi rigoureux que possible .

Les références des fichiers utilisés ainsi que leurs caractéristiques sont citées en annexe 1. Certains de ces fichiers sont fort connus (voir encadré), et nous avons ajouté un fichier personnel, constitué de cas OVNI publiés dans la littérature ufologique classique. Ces fichiers, très diversifiés, seront dans la suite de l'étude, classés en trois catégories :

- **Catégorie OVI**, constituée de cas identifiés :
  - * Bessé OVI (6)
  - * Air Force IFO (7)
  - * Hendry IFO (7)
- **Catégorie OVNI**, constitué de cas non identifiés :
  - * UFOCAT (7)
  - * Air Force UFO (7)
  - * Hendry UFO (7)
  - * Bessé OVNI (6)
  - * Poher Monde (2)
  - * URSS 1979 (11)
  - * Fichier personnel
- **Catégorie RR3**, constituée de cas RR3 ou cas avec occupants :
  - * Zurcher (8)
  - * Figuet (9)
  - * Pereira (10)

Nous reviendrons plus loin sur les problèmes inhérents à la constitution de ces fichiers et à leurs conséquences.

2. Hypothèse de départ : il y a discernabilité (à tester).

L'idée de départ a pour origine l'étude des données du catalogue UFOCAT (7), malgré toutes les réserves formulées sur ce fichier, en particulier par C. Maugé (12).

Rappelons avant tout (cf. annexe 2) que dans UFOCAT, les cas sont classés en neuf types selon les étrangetés croissantes. Nous avons regroupé ces classes en trois catégories : très faible étrangeté (type 1 et 2), étrangeté faible ou moyenne (types 3 à 6), et très forte étrangeté (types 7 et 8). Les cas de type 9 n'étant intégrés à aucune de ces catégories, ce qui se comprend aisément au vu de l'utilisation ultérieure des fichiers.

A ce stade, quelques explications nous semblent nécessaires, afin de comprendre comment nous allons effectuer le traitement des données.

Notion de fréquence cumulée.

Dans tout fichier, les durées sont réparties en "classes", par exemple, les cas durant : 1 à 10 secondes, de 10 secondes à une minute...etc. Ceci est nécessaire pour une première classification, mais très difficile à conserver par la suite.

Quelle est la réalité ? Comment la classification introduit-elle ici un premier biais? Le plus souvent, les témoins indiquent une durée approximative de l'observation et auront ainsi tendance à proposer des durées de trente secondes ou d'une minute plus aisément que celles de 37 secondes ou d'une minute douze. Ceci signifie que certaines valeurs se voient attribuer des effectifs supérieurs aux effectifs réels et que le choix arbitraire (par nécessité) des valeurs limites des classes peut modifier de façon significative la répartition des effectifs. Nous appelerons ce phénomène "**effet attractif des chiffres ronds**".

Le passage à une variable continue permettra de tempérer les conséquences de cet effet mais explique peut être certaines des difficultés que nous rencontrerons plus loin.

D'autre part, pour comparer des fichiers de tailles diverses, nous emploierons la notion de fréquence cumulée au lieu de la notion brute d'effectif.

Echelle logarithmique.

Elle semble évidente en abscisses en raison de l'espace de variation relativement large de la variable durée (d'une seconde à plusieurs heures), soit un rapport de l'ordre de 1 à 10.000.

Nous constatons que les caractéristiques apparentes des cas de type 1-2 semblent fort différentes de celles des autres cas (cf. fig. 2).

Ces cas à faible étrangeté sont sans aucun doute à notre avis les plus proches des phénomènes identifiés (ou identifiables).

Imaginons un instant **que** ces cas **soient identifiés**. Nous aurions alors une magnifique façon, sinon de séparer le bon grain de l'ivraie, du moins de caractériser une authentique discernabilité entre OVNI et OVI *.

3. Construction de modèles représentatifs des OVNI et des OVI.

Remplis d'espoir, nous allons nous pencher plus sérieusement sur quelques fichiers classiques d'OVI et d'OVNI afin **d'essayer** de trouver pour chacun des deux cas une **courbe moyenne caractéristique** des ***cas médians***.

Nous allons tracer les courbes de la fréquence cumulée en fonction de la durée dans un diagramme dont les échelles sont logarithmique (sur X) et gaussienne (sur Y). Cette démarche n'est pas gratuite, elle correspond à la volonté (justifiée par des essais successifs) d'approcher les lois fc(T) par des lois log-normales (cf. fig.3), couramment utilisées en statistique et représentées par des droites dans le diagramme choisi.

Pour résumer ces explications

---

* Sur la fig. 2, les cas à faible étrangeté semblent être représentables par une droite, ce qui signifie qu'aucune durée ne serait prépondérante, que ces événements pourraient se voir affecter n'importe quelle durée, sans préférence (répartition aléatoire).

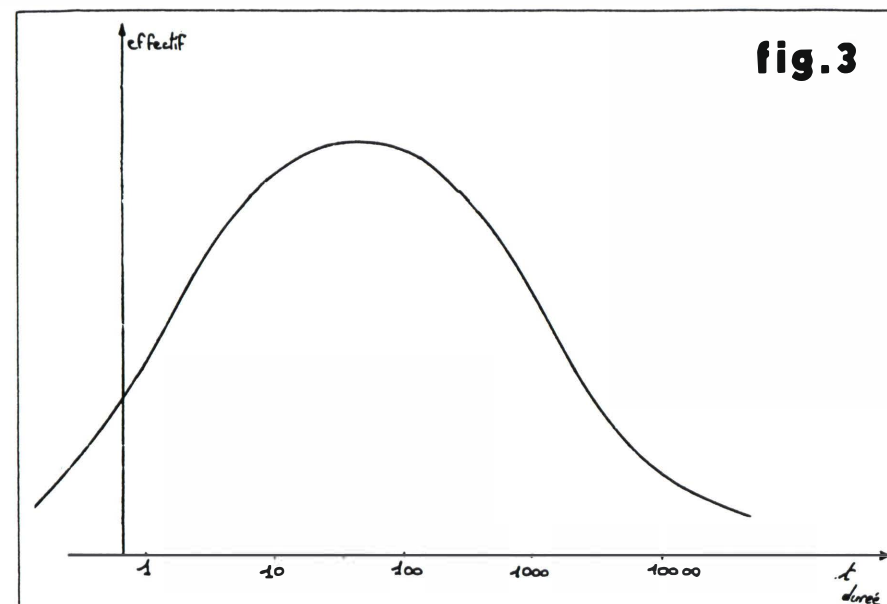


Fig3. Exemple de loi log-normale

qui peuvent paraître fastidieuses, il suffit de comprendre que dans notre repère, nous approcherons les courbes représentatives des fichiers connus par de simples droites.

Plus qu'un long discours, il vaut mieux se référer aux résultats des fig. (4) et (5). Deux conclusions apparaissent alors :

a) l'assimilation à des droites semble justifiée, bien que les tests de Khi-deux ne donnent pas de résultats excessivement bons (mais nous avons déjà évoqué "l'effet attractif des chiffres ronds" qui semble suffisamment perturbateur pour expliquer ce piètre résultat).

b) Pour chacun des deux ensembles (OVNI-OVI), les droites constituent un faisceau dont nous prendrons la droite moyenne comme droite de référence.

On peut définir ainsi les droites de référence (cf. fig. 6)

droite "OVNI" :

moyenne m = 361 secondes (6 minutes 1 seconde),

écart-type = 1,86

droite "OVI":

moyenne m = 148 secondes (2 minutes 28 secondes),

écart-type = 2,70

Les courbes d'effectif déduites de ces deux modèles de référence sont tracées à la fig. 7. On peut en profiter pour les comparer aux courbes données par Poher (cf. fig. 1), et vérifier l'arbitraire absolu de sa courbe de phénomènes identifiés.

Nous pourrions nous arrêter à ce stade et conclure à une indiscutable discernabilité OVNI-OVI (par exemple : les fichiers OVI recèlent plus de 15% de cas dont la durée est inférieure à 10 secondes, contre 3% en moyenne pour les fichiers OVNI).

Deux remarques incitent tout de même à la prudence :

a) Rappelons que le test de Khi deux effectué pour valider l'approximation d'un fichier quelconque par une loi de type log-normale (qui se trouve cependant être la seule raisonnablement envisageable) conduit à un seuil de signification faible. Nous invoquerons deux raisons à ce fait :

* l'effectif assez restreint de certaines classes de durée.

* "l'effet attractif des chiffres ronds", déjà cité, qui perturbe de façon indéniable les effectifs respectifs des classes voisines.

b) La deuxième remarque, que nous allons développer ci-dessous concerne la difficulté de valider le résultat obtenu par une approche différente du problème.

4. Tentatives d'extension de ces modèles de référence.

4.1. Par comparaison directe des sous-ensembles OVNI-OVI tirés d'un même fichier.

Nous allons ici nous intéresser aux fichiers (Air Force - Hendry-Bessé) dans lesquels les cas sont classés en deux sous ensembles : identifiés et non identifiés. Dans ces fichiers, les cas, quelles que soient leurs caractéristiques sont supposés avoir été recueillis par les mêmes voies et on peut raisonnablement penser qu'aucun **biais** perturbateur n'a été introduit lors de la sélection (nous entendons par là que les critères de sélection- qui existent immanquablement même s'ils ne sont pas explicites- sont les mêmes pour tous les cas constituant le fichier).

Ainsi nous possédons deux sous ensembles parfaitement comparables. Les droites représentatives sont résumées en fig.8.

Pour chacun des trois fichiers concernés, la pente de la droite UFO-OVNI est supérieure à celle de la droite IFO-OVI, comme nous l'avons constaté sur le modèle, c'est à dire que les durées des phénomènes OVI sont moins "centrées", ou réparties plus largement autour des valeurs moyennes (dispersion ou écart type plus élevés). Malheureusement, il faut reconnaitre qu'une certaine **bonne volonté** est nécessaire pour établir une corrélation satisfaisante entre chacune des paires OVI-OVNI et la paire de référence de la fig. 6.

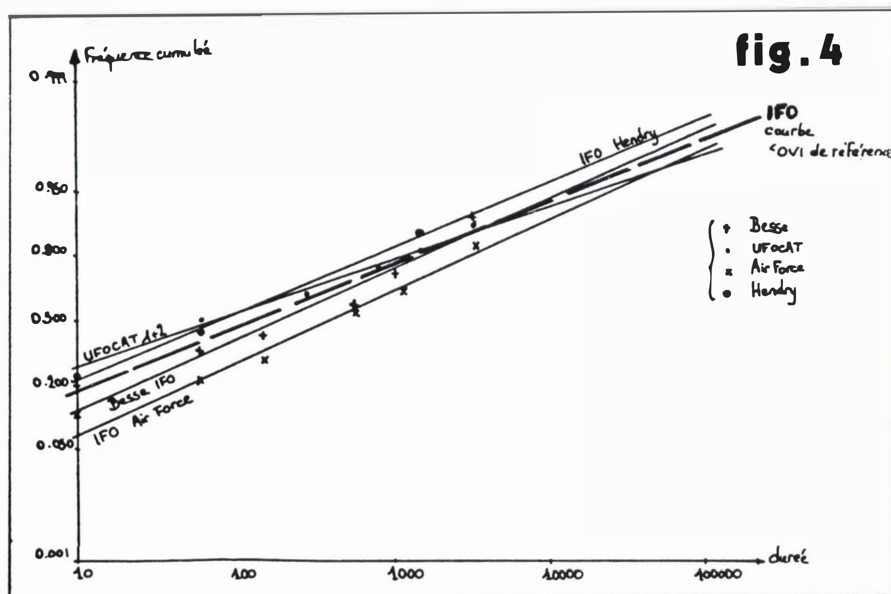


Fig 4. Modèle représentatif OVI

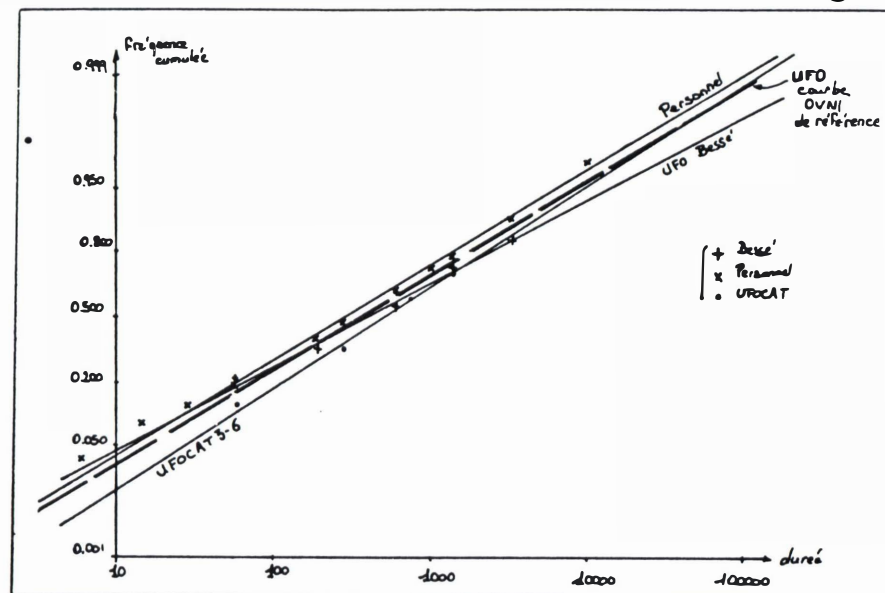


Fig 5. Modèle représentatif OVNI

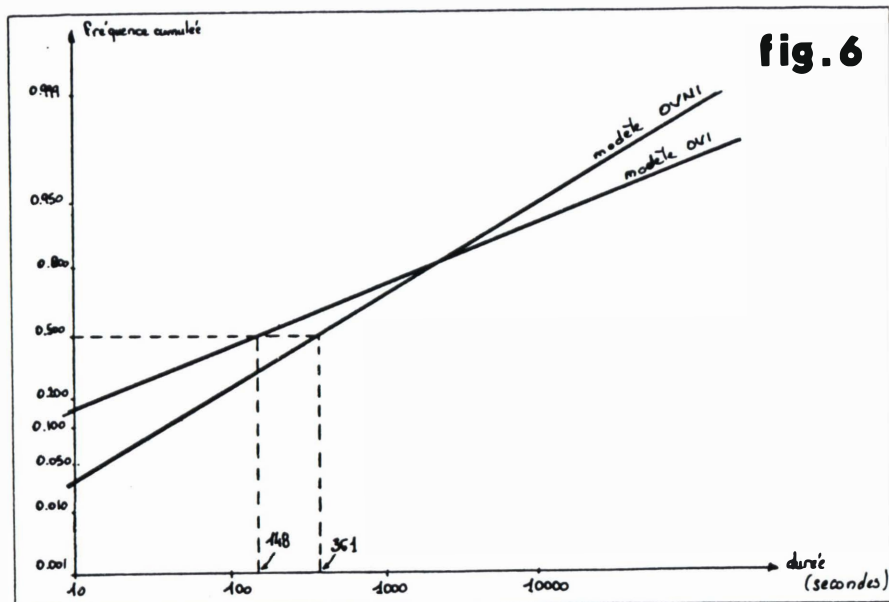


Fig 6. Comparaison des 2 modèles établis.

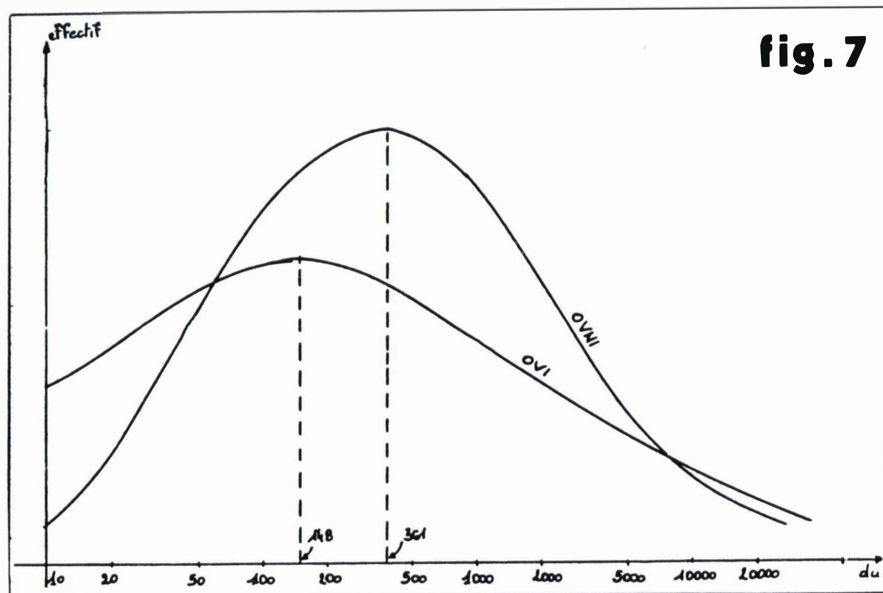


Fig 7 Effectifs en fonction de la durée.
Courbes correspondant aux droites de référence établies

sur la notion de fichier

Dès lors que l'ufologue s'est mis à collationner des cas, il les a tout naturellement rassemblés en fichiers afin de pouvoir mieux les étudier; généralement au moyen de l'outil statistique.
Mis à part les fichiers sensés rassembler la totalité des cas connus, on peut en distinguer deux grands groupes, réunissant pour l'un, les cas survenus sur un territoire donné (pays, région, département...), et pour l'autre, telle ou telle des caractéristiques supposées communes à un ensemble de cas (effets E.M., traces) de pas d'humanoïdes, RR3).
Si certains de ces fichiers ont atteint la notoriété ufologique, ils le doivent soit au grand nombre d'entrées du fichier, soit à l'"étrangeté" commune aux cas rassemblés.

Exemples de fichiers connus :

- Saunders : fichier mondial
- Catalogue Vallée : un ensemble de 1000 cas d'atterrissage publiés dans "Passport to Magonia"
- Catalogue Poher : un ensemble de cas réputés "particulièrement probants" en France et dans le monde
- Fichier Figuet ou Francat : ensemble des rencontres rapprochées en France
- Fichier Pereira : ensemble des R.R.3. dans le monde
- Fichier Tracat : catalogue de traces dans le monde (fichier de Ted Philips)

Fichiers moins connus :

- Fichier des cas psychopathologiques
- Traces de pas d'humanoïdes
- Cas non occidentalisés
- Contactés
- Fichier Gamard

Le nombre de fichiers peu ou pas connus est assez élevé dans la mesure ou tout ufologue a ressenti, à un moment ou à un autre, le besoin de constituer son propre fichier de cas afin de dégager une éventuelle constante au phénomène.
Mais au delà du problème de forme que constitue l'élaboration d'un fichier, un problème de fond subsiste relatif à la qualité du matériau sélectionné. Qu'en est-il en effet de la qualité des cas de chaque fichier ? Nous avons déjà eu l'occasion de nous faire une idée précise de la valeur de certains fichiers qui comprennent des cas mal ou pas enquêtés, inconclusifs, douteux, peu détaillés, voire..même..expliqués !(tel le fichier Poher,cf.C.Maugé: "Regards critiques sur un fichier au-dessus de tout soupçon..." OVNI-Présence N° 27, pp. 30-40). Le propre d'un fichier étant d'être constamment remis à jour, il est par ailleurs inconcevable de voir des chercheurs "travailler" sur des fichiers "statiques" imprimés dans des ouvrages périmés.
Pour terminer, il est à déplorer :

a) l'exploitation anarchiques des fichiers (n'importe qui s'essaye aux statistiques comme à la nouvelle cuisine),

b) une constitution beaucoup trop rare de fichiers OVI (dans l'idéal, chaque fichier OVNI aurait dû se dédoubler d'un fichier OVNI).□

Ndlr

4.2. Extension à d'autres fichiers OVNI.

La droite de référence a été établie à partir des données de trois fichiers (cf. fig.5). Si l'on compare (fig.9) cette droite aux droites représentatives d'autres fichiers existants, les résultats sont mitigés.

La corrélation au modèle est excellente pour le fichier G.N., moyenne pour le fichier URSS 79 et très mauvaise pour les fichiers Poher. La droite du fichier Poher-France **est même quasiment confondue avec notre droite de référence OVI**... peut-être en raison de la nature des cas composant ce fichier !

4.3. Et les cas les plus étranges ?

On peut aussi se demander ce qu'une étude identique sur les cas les plus étranges (cas de rencontres rapprochées et cas avec présence d'humanoïdes) peut donner. Nous appliquons donc la même méthode. Les résultats étant résumés sur la fig.10.

Nous sommes, au vu de ces résultats, encore une fois bien incapables de conclure honnêtement dans un sens ou dans l'autre ! Ces cas présentent-ils oui ou non des caractéristiques différentes ?

Les fichiers UFOCAT 7 et, éventuellement Figuet, présentent des caractéristiques proches de celles des OVNI, les fichiers Zurcher et Pereira étants eux forts différents.

Mais ressort ici une propriété fondamentale : l'évidente **dispersion** des résultats, causée d'une part par le faible échantillonnage de certains fichiers (171 cas chez Zurcher, 109 chez Pereira), mais aussi par des critères de **sélection des cas**, éminemment variables selon les fichiers considérés.

5. Que pouvons nous conclure?

Il est nécessaire de rappeler quelques idées classiques concernant la constitution des fichiers.

Sans faire appel à l'attitude de l'ufologue soucoupiste et malhonnête (d'ailleurs chacun sait que cette race est éteinte), qui

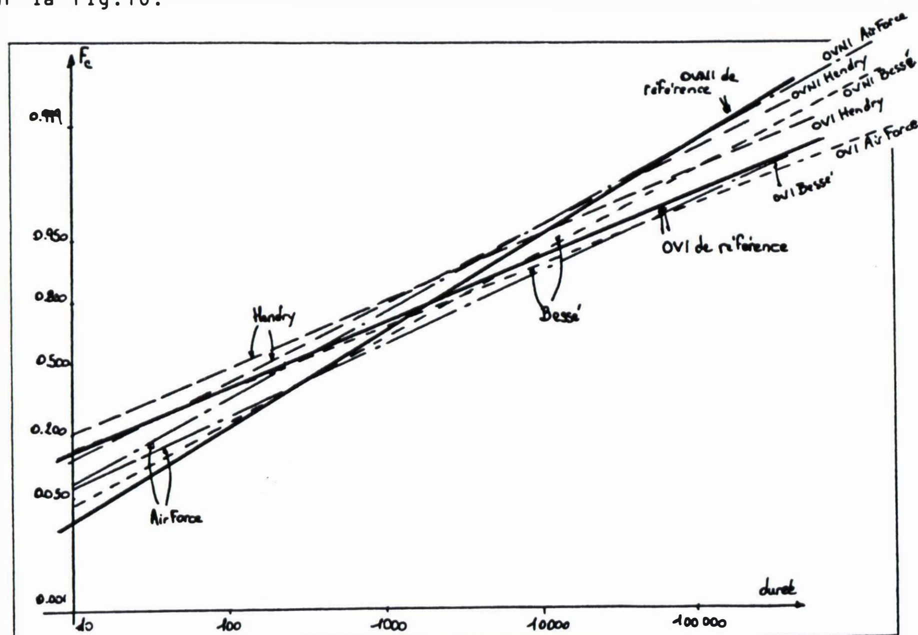


fig 8 Comparaison du modèle de référence aux fichiers OVNI. OVI

fig.8

essaierait de ne rechercher que les cas cadrant parfaitement avec son schéma de raisonnement ; sans donc aller jusque là, il est néanmoins certain que toute constitution de fichier va engendrer une **sélection**.

L'auteur de la sélection l'opère même le plus souvent à son insu, en s'intéressant plus particulièrement aux cas répondant à un certain cadre général, même si de profondes différences subsistent entre deux cas quelconques. Cette sélection crée donc un certain **biais**, renforçant des caractéristiques et en effaçant d'autres, allant même parfois jusqu'a éliminer totalement certains types de rapports d'observations. A la limite, on peut penser en ce qui nous concerne que la différence (faible) entre OVNI et OVI peut être tout simplement due à une sélection...sournoise et inconsciente, tendant à garder préférentiellement des cas " ni trop courts, ni trop longs ", et conduisant ainsi à différencier les deux sous-ensembles OVNI-OVI.

Sans affirmer que réside là la seule raison de l'apparente **discernabilité** trouvée plus haut, constatons simplement que la constitution indépendante de divers fichiers, dans des pays différents (USA, France, URSS...) est liée à des problèmes parasites de "biaisage" qui rendent difficile toute comparaison. Le fichier opère nécessairement une filtration du matériau de base : l'ensemble des pré-OVNI, selon le terme employé par C.Maugé*.

De plus, le tamisat résultant de la filtration possède des caractéristiques variables selon les fichiers, à tel point que des tests de Khi-deux opérés sur des fichiers censés posséder un matériau voisin (par exemple UFOCAT 3-6 et fichier personnel) ne confirment pas cette hypothèse (tests d'homogénéité des échantillons censés représenter un même ensemble total).

* Une des principales filtrations, qu'il semble utopique de vouloir éviter est d'ailleurs constituée par le fait que ce pré-OVNI soit forcément porté à la connaissance publique, quelle que soit la voie utilisée.

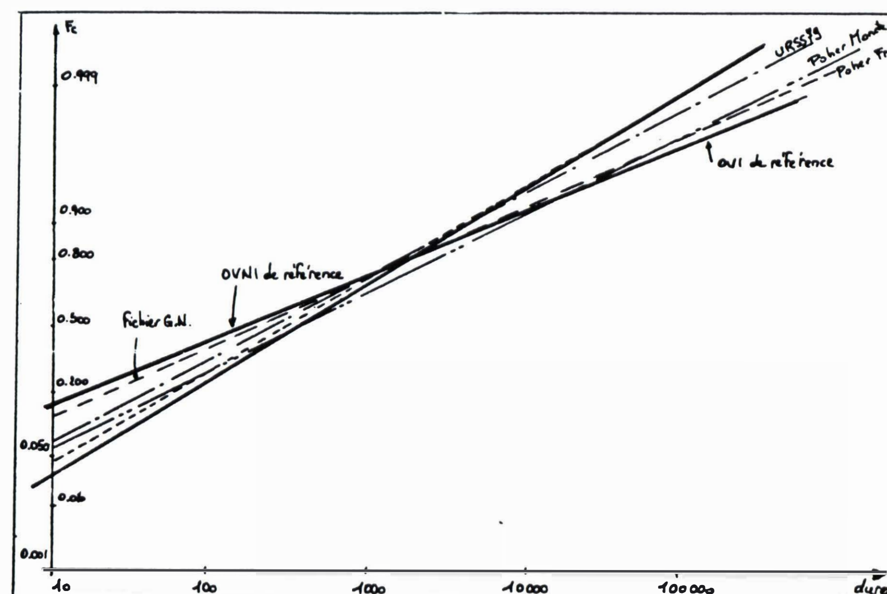


Fig 9. Extension du modèle à d'autres fichiers OVNI

fig.9

Il nous semble évident que ces problèmes liés à la constitution des fichiers dépassent largement le cadre de notre étude et rend quasiment impossible toute approche statistique serieuse du phénomène.

La seule voie qui permettrait de répondre à la question de la discernabilité serait donc la constitution d'un fichier unique où n'apparaitrait aucun critère de sélection spécifique (avec les réserves formulées en note), où aucun filtrage n'opèrerait différemment pour les OVNI et les OVI.

Ce n'est qu'à ce stade que pourra commencer la réelle étude statistique.

Nous conclurons par une remarque peut être utopique : ce fichier étant élaboré.., on pourrait tenter de classer les cas, non plus en OVNI-OVI, mais en plusieurs catégories, allant progressivement des " OVI certains " aux " OVNI très solides ", afin de tester si les caractéristiques des cas suivent des variations significatives.

P.S. Je travaille actuellement à la mise en pratique et au développement de certaines de ces idées dans le cadre d'un projet d'étude statistique informatisée (limité aux cas avec présence "d'êtres humanoïdes").

Outre les problèmes de codage, d'acquisition, de traitement des données, et d'exploitation (pour lesquels la reflexion se poursuit), je cherche à recueillir un **maximum** de **données brutes,non triées** sur ce type de cas, afin d'alimenter le fichier le plus largement possible, sans préjuger de la nature des cas. Si certains d'entre vous sont disposés à offrir leur collaboration, je peux leur communiquer tous les renseignements nécessaires. Ecrivez à la revue qui transmettra. Merci d'avance.

Denys BREYSSE

Paris, le 10.02.1984

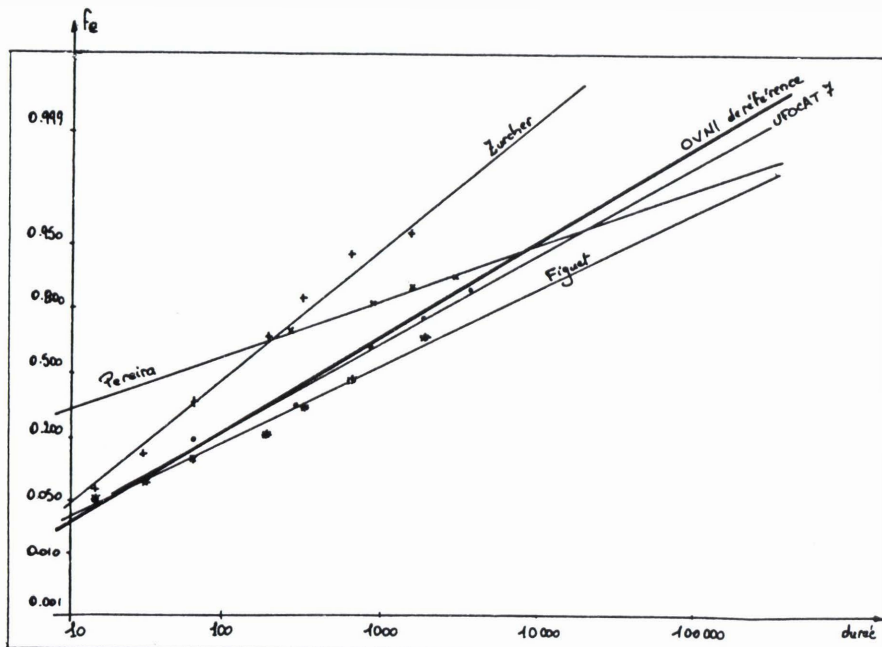


Fig 10. Les cas RR3 & humanoïdes.

fig.10

Annexe 1. Les fichiers utilisés.

Classes de durée et effectifs des classes

OVI

Ifo Hendry (1158 cas)	0-10" 307	10"-60" 230	60"-5' 229	5'-30' 263	+ 127		
Ifo Air-Force (1286cas)	0-10" 136	10"-60" 131	60"-3' 148	3'-10' 269	10'-20' 145	20'-1h 260	+ 197
Ifo Bessé (176 cas)	5-10" 33	10"-60" 33	60"-3' 10	3'-10' 26	10'-20' 25	20'-1 h 32	+ 17
Ufocat 1+2 (3341 cas)	0-60" 1682	60"-5' 470	5'-15' 375	15'-30' 253	30'-1h 232	+ 329	

OVNI

OVNI Bessé (263 cas)	5"-10" 18	10"-60" 38	60"-3' 31	3'-10' 59	10'-20' 50	20'-1h 31	+ 36		
URSS 79 (113 cas)	0-8" 8	8"-30" 11	30"-60" 7	60"-4' 36	4'-14' 21	14'-30' 5	30'-1h 10	1h-2h 8	+ 7
Fichier personnel (955 cas)	0-5" 28,5	5"-15" 58,5	15"-30" 49,5	30"-60" 54,5	60"-3' 128,5	3'-5' 112	5'-10' 152	10'-20' 140,5	20'-30' 62
	30'-1h 79	1h-3h 73	+ 17						
Gendarmerie Nationale (154 cas)	0-8" 6	8"-60" 26	60"-4' 37	4'-16' 50	16'-30' 6	30'-1h 14	1h-2h 10	+ 5	
Ufocat 3-6 (3824 cas)	0-60" 547	60"-5' 844	5'-15' 1104	15'-30' 505	30'-1h 371	+ 453			
Hendry OVNI (113 cas)	0-10" 10	10"-60" 19	60"-20' 66	20'-1h 9	+ 9				
Poher Monde (372 cas)	0-1" 1	1"-10" 30	10"-60" 60	60"-20' 150	20'-1h 76	1h-24h 53	+ 2		
Poher France (135 cas)	0-1" 1	1"-10" 17	10"-60" 25	60"-20' 56	20'-1h 21	1h-24h 15	+ 0		
Air Force OVNI (434 cas)	0-10" 41	10"-60" 73	60"-3' 85	3'-10' 138	10'-20' 23	20'-1h 37	+ 37		

[redacted]

Pereira (109 cas)	0-60" 1	1'-5' 79	10'-15' 10	20'-30' 7	45'-1h 3	+ 9			
Zurcher (171 cas)	3"-15" 10	15"-60" 48	60"-3' 60	3'-5' 26	5'-10' 15	10'-3h 12			
Figuet* (121 cas)	0-15" 6,5	15"-30" 5	30"-1' 5,5	1'-3' 8	3'-5' 14	5'-10' 14,5	10'-30' 27,5	30'-1h 16	1h-3h 24
Ufocat 7 (276 cas)	0-60" 65	60"-5' 35	5'-15' 86	15'-30' 25	30'1h 27	+ 38			

* d'après les cas de "Figuet-Ruchon" catalogue des R.R.

Annexe 2. Typologie UFOCAT.

Type 1 : lumières ou objets fixes, ou possédant le même mouvement apparent que les corps astronomiques.
Type 2 : lumières ou objets en mouvement continu.
Type 3 : lumières ou objets avec une seule discontinuité dans le mouvement.
Type 4 : lumières ou objets avec de multiples discontinuités.
Type 5 : RR1 (distance inférieure à 200 mètres).
Type 6 : RR2 (atterrissages).
Type 7 : RR3 (cas avec occupants).
Type 8 : cas de contacts.
Type 9 : cas avec intervention du phénomène (par exemple blessures causées à des animaux).

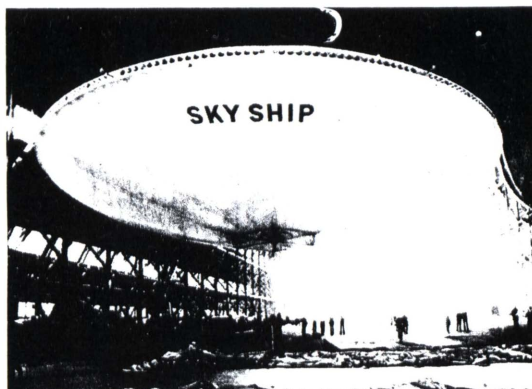
Références bibliographiques.

1) Jacques Scornaux, "Monnerie, Scornaux et les autres" INFO-OVNI 78 (N° spécial).
2) C.Poher, rapport "*Etude statistique portant sur 1000 témoignages d'observations d'UFO*".
3) C.Poher, LDLN n° 152.
4) J.Sider, LDLN n°199, p.16
5) Claude Maugé, Inforespace hors série n° 7, p.12
6) Bessé, GEPAN Note technique n° 13,"*Recherche statistique d'une typologie identifiée-non-identifiée*".
7) J.A. Hynek "*The duration of UFO events*", Journal of Transient aerial phenomena,vol 1 n°2, mars 1980.
8) Zurcher,"*Les apparitions d'humanoïdes*".
9) d'après Figuet-Ruchon, " *OVNI: le 1° dossier des R.R. en France*".
10) Phénomènes spatiaux, n° 27 mars 1971.
11) GEPAN, Note d'information numéro 1.
12) C.Maugé, Inforespace n° 63, P.7, juin 1983.

clips...

Dans le tumultueux va-et-vient des revues UFO, il est des initiatives que je me plais à souligner. Une d'entre elles qui devrait retenir toute votre attention émane du CIGU (Comité Ile-de-France des Groupements Ufologiques) qui édite depuis 1984 un **Annuaire** genre "journal de l'année" avec tout ce que vous devez savoir sur l'année ufo écoulée. L'édition 85 est en préparation. Réservez votre exemplaire car le tirage en est limité (en fait, j'aurais dû vous en parler bien avant, mais comme c'est des copains...mea culpa). Contact : Thierry Rocher, 10, rue de l'Ingénieur Keller,75015 PARIS.

Lecteurs d'**OVNI-Présence**, vous êtes des petits veinards ! Vous avez en effet eu droit en avant-première française aux conclusions de Stenchikov et Alexandrov sur les conséquences météorologiques d'une guerre nucléaire (**OP** 29 - 03/84) bien avant qu'elles soient publiées par nos confrères de **La Recherche** (04/84) et de **Science et Vie** (12/84).



Ca faisait plus de cinquante ans qu'un dirigeable n'avait pas effectué de voyages commerciaux. Cette lacune est comblée puisque l'**Organisation de l'Aviation Civile Internationale** (OACI) vient d'accorder un certificat de navigabilité à un drôle d'engin. Et quel engin ! Le **Skyship 500** alliant la science et la fiction, personnalise les désirs secrets de notre ère technologique à l'orée du XXIème siècle. La science au secours du mythe en quelque sorte !



...and claps

Le livre que nous vous annoncions voici quatre ans (interview Ribera, **AESV** n° 15/16) et consacré à l'affaire Oummo, vient de paraître. Des textes de Ribera, une traduction de J.-J. Pastor et des commentaires de...A vous de jouer. **Oummo, le langage extra-terrestre**, A. Ribera, Ed. du Rocher, 1984, 317 pages, 89 FF.

Un passionné de soucoupes volantes et un inventeur un peu fou mais peut être pas génial. Voilà l'équipe par laquelle le scandale arriva.Alain de Villegas a complètement disparu, quant à Aldo la classe (dont le nom rappelle une marque de pâtes), certains ont été renifler du côté de son passé. Ainsi, était-il connu dès 1961 pour avoir inventé le "rayon à désintégrer la matière" (dixit **Le Canard Enchaîné** du 18/01/84, citant Charroux). Un rayon aussi efficace que les avions renifleurs à moins que... excusez-moi, vous n'auriez pas vu Alain de Villegas?

La souscription du livre "Domaine organisé de l'absurde" étant terminé, nous ne sommes plus en mesure de fournir cet ouvrage.

Ca y est ! Après un petit flottement pour **SOS-OVNI**, on est fixé. Le numéro définitif est le suivant (16/42)20.18.19.

L'AESV ? Hum, hum "une simple BP, pas de téléphone"(ah,bon?!). Cela a paru suffisamment louche au groupement **Action et Connaissance** pour qu'il ne commande pas **OVNI-Présence** n° 29 qui semblait pourtant lui faire envie. Puis, prenant conscience de l'absurdité de sa démarche, il se ravisa. Autant pour l'action et la connaissance...

L'ufologie suisse dans "Il Giornale dei Misteri", c'est le titre d'une compilation réalisée par Bruno Mancusi. Au menu : observations clipéologiques, observations ufologiques, ufologie, contactés, recensions de publications. Période couverte : du n° 1 (1971) au n° 157 (1984). Ce très bon travail sera périodiquement remis à jour par Bruno Mancusi qui se fera certainement un plaisir de vous en expédier une copie, (Rue Ecole de Commerce 6, 1004 LAUSANNE).

Guieu cuvée 56, Adamski cuvée 53 ou Keyhoe cuvée 54, dans leur version anglaise, sont quelques-uns des titres que vous pouvez trouver chez **Alpha Books**, Tony Maddcck, 60 Langdon Park Road, London N6 5QG. Occultisme,folklore mythologie, psychologie, etc.

On nous assure de l'imminence de la publication du prochain livre de Bertrand Méheust prévu cette fois pour février (1985 !). Après maintes péripéties, différentes versions et un certain nombre de titres, il semblerait que l'éditeur ait opté pour un banal **"Folklore et soucoupes volantes"** (à moins que ce ne soit l'inverse). Mais toujours au Mercure de France.

Hypnose suite... Le **National Council for Civil Liberties** (NCCL) a émis, début 84, les plus vives réserves sur l'emploi de l'hypnose par la police britannique. Utilisée lors des interrogatoires, elle a été qualifiée par le NCCL de *"déformante et même dangereuse"*.Bref, une histoire à dormir debout !

Un de moins : le Cercle Français de Recherches Ufologiques (CFRU) vient de suspendre la publication de son opuscule **Ufologia**.

La Corporation pour la Collection des Observations Inexpliquées vient de lancer un nouveau magazine. Tel le Phénix qui renaît de ses cendres, le **BIUFO** (Bulletin d'Informations Ufologiques) serait une émanation de feu **UFO-Québec** (CCOI, BP 161, St-Brunot, Québec, J3V 4P9, Canada).

8503

Abonnement-poste
Imprimé à taxe réduite
CH - 2001 NEUCHATEL
J.A. – P.P.



inforespace

Organe de la SOBEPS asbl
Société Belge d'Etude des
Phénomènes Spatiaux

Avenue Paul Janson, 74
1070 Bruxelles - tél. : 02/524.28.48

ayez le réflexe



abonnez-vous !

NE BROYEZ PLUS
DU NOIR

pour faire une rencontre
du 3ème type !

B.P. 9 – 13840 ROGNES
LISEZ
loisirs
2000

clés en mains
partez à la découverte
de votre quotidien !
"Clés pour Aix"
un guide complet, pétillant,
humoristique et critique
pour redécouvrir
votre ville de A à Z.!.



EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND
DE JOURNAUX

Contact Information

Observatoire des Parasciences
PO Box 80057 - La Plaine
FR - 13244 Marseille Cedex 01
France
cataloguemartien@free.fr

http://articles.lescahiers.net/?z=i2040

Ovni-Présence

http://lescahiers.net/CatalogueMartien/OP.html

Anomalies

http://lescahiers.net/CatalogueMartien/Anomalies.html

Note importante : il est interdit de récupérer la version numérique de la présente publication et de la mettre en ligne sur tout site web, blog, réseau social, y compris un site personnel, amateur, etc. La seule parution en ligne autorisée par l'éditeur de cette revue est celle figurant sur le site web de l'AFU (Archives for the Unexplained). Toute autre parution non autorisée sera réputée contrefaite et toute contrefaçon sera susceptible de poursuites.

Important note: It is forbidden to retrieve the digital version of this publication and put it online on any website, blog, social network, including a personal site, amateur site, etc. The only online publication authorized by the publisher of this journal is the one appearing on the AFU (Archives For the Unexplained) website. Any other unauthorized publication will be deemed a copyright infringement and any infringement will be liable to prosecution.